

2015

Rapport d'Activité

2015 : Une année d'évaluation dans le cadre du renouvellement d'agrément du centre social

Durant une année entière, nous avons travaillé à évaluer nos actions des années antérieures (2012-2015) et nous avons construit le nouveau projet social 2016-2019.

Pour ce faire, nous avons mobilisé nos partenaires, les usagers du centre social, les bénévoles de l'association, ainsi que toute l'équipe de professionnels.

La participation des usagers a été effective aux étapes cruciales de ce travail.

Il a abouti en novembre 2015.

La Caisse d'Allocation Familiale a renouvelé notre agrément pour les années 2016 à 2019.

Le projet social sera accessible à tout public sur notre site internet adgve.com

Un centre social de plus en plus fréquenté en 2015 :

4073 personnes ont été reçues à l'accueil pour consulter un des intervenants de l'ADGVE ou participer à une action

- 654 personnes reçues à la permanence sociale soit 329 ménages sur 1367 interventions.
- 601 personnes pour avoir un soutien à la création et à la gestion d'entreprise
- 113 pour participer à une réunion d'information autour de la création d'entreprise
- 956 visiteurs et usagers de l'espace public numérique
- 21 personnes reçues dans le cadre de l'accès à l'écrit
- 232 personnes pour des difficultés d'habitat et/ou de séjour

1530 personnes domiciliées reçues à l'ADGVE sur 1769 personnes domiciliées.

La fréquentation du centre social augmente de 10% (+ 398 personnes) et se répercute dans tous les domaines :

Une augmentation du nombre de personnes reçues en permanence sociale de 19% (+ 103 personnes)

Une augmentation de 9% d'entrepreneurs accompagnés (+ 50 personnes)

Augmentation de 10% du nombre de participants aux réunions d'information (+11 personnes)

L'accès libre à l'EPN est de plus en plus fréquenté : +25% (193 personnes en plus cette année)

Stabilité du nombre de personnes suivies en alpha (+1 personne)

Augmentation du nombre de personnes accompagnées dans leurs difficultés d'accès à l'habitat : + 5%

Une augmentation des visites des personnes domiciliées de 9%

En plus de ces actions au centre social des **actions « hors les murs » ont touché plus de personnes 1000 personnes**

Diffusion du film « Voyage au Collège » : 150 personnes (Collégiens, futurs collégiens, parents, enseignants du Collège Rolland Garros à St Germain Les Arpajon)

Exposition « Les gens du lieu » 200 personnes (Hall d'accueil du Collège Rolland Garros à St Germain Les Arpajon : collégiens, parents, enseignants)

Soirée festive dans les locaux de l'ADGVE à l'occasion de la sortie de la BD, en présence de la DIHAL et du dessinateur qui tout au long de la soirée a dédié ses ouvrages.(50 personnes)

Exposition « Au fil du temps » : Exposition de photos en noir et blanc sous forme de diptyques.

Claude CASSOU, reporter-photographe (et l'un des fondateurs de notre association) a réalisé en 1975 une série de photos de familles de voyageurs sur l'Essonne, notamment à Longpont-sur-Orge. Ces photos nous ont servi de support pour recueillir des témoignages de familles ayant connu cette époque à Longpont-sur-Orge et ailleurs. Ils expriment, chacun à leur manière, leur sentiment au regard de ces images empreintes de nostalgie qui rappellent une époque où ils se sentaient plus libres.

Personnes fréquentant le centre social (200 personnes)

Le Festival « Roues libres »

Date : 27 juin 2015 (de 14h à minuit)

Lieu : Stade du Pré-barallon à Saint Germain les Arpajon

Action : Dans le cadre d'un partenariat engagé avec le CG91 pour la lutte contre les discriminations, et les collectivités locales concernées, l'Association organise chaque année un événement festif et convivial qui a pour objet de permettre une rencontre entre tous les habitants de la ville et au-delà, voyageurs ou non.

Près de 500 personnes dont beaucoup de familles du voyage, adhérents et bénévoles de l'association, habitants de st germain les Arpajon et associations partenaires.

ont participé aux différentes animations et attractions proposées : un jeu convivial proposé par l'association Mozaïq de La Ville du Bois, les ateliers cuisine, maquillage et graph menés par l'Association Le phare de St Germain/St Chéron/Breuillet, le spectacle de clowns donné par la troupe du Rudi Llata circus.

Rapport d'activité 2015

1-Lutter contre l'illettrisme et faciliter l'alphabétisation :

- 1-1 Accompagnement à la scolarité
- 1-2 Formation à l'écrit
- 1-3 Soutien scolaire CNED
- 1-4 Accès aux technologies de l'information et de la communication

2-Accès à la culture, aux sports et aux loisirs

- 2-1 Accès à la culture, aux sports et aux loisirs
- 2-2 Faciliter l'accès aux structures locales
- 2-3 Proposer et permettre aux parents de participer aux activités: VVV

3-Contribuer à l'évolution des politiques locales et nationales

- 3-1 Participation aux instances départementales de concertation
- 3-2 Participation aux réseaux associatifs

4-Actions développées par le centre social

- 4-1 Accueil et information du public
- 4-2 Animation collective familles

5-Accompagnement social individuel et familial

- 5-1 Sensibilisation et formation des services du département
- 5-2 Accompagnement social et familial : accès aux droits
- 5-3 Domiciliation
- 5-4 Accès aux soins et à la santé

6-Emploi et activité économique

- 6-1 Accompagnement à la création d'entreprise
- 6-2 Accès à l'emploi salarié

7- Lutte contre les discriminations

- 7-1 Accompagnement individuel à l'habitat
- 7-2 Appui et conseils aux collectivités pour l'accès à l'habitat
- 7-3 Actions de sensibilisation sur les discriminations en direction de tous publics
- 7-4 Egalité Femmes-Hommes

1-1 ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Orientations :
**Lutter contre l'illettrisme et
faciliter l'alphabétisation**

Acteurs

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Pilote : ADGVE • Partenaires : éducation nationale, CASNAV, Direction académique, communes, CNED | <ul style="list-style-type: none"> • Référent ADGVE : Chargée de formation Accès à l'écrit et direction • Public cible : Gens du voyage rencontrant des difficultés d'accès vers l'école ou recherchant un mode de scolarisation adapté à leur mobilité |
|---|---|

Constat :

Objectifs

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Les familles Gens du Voyage vivant une mobilité fréquente choisie ou forcée ont des difficultés pour assurer une scolarité régulière à leurs enfants - Les services scolaires des mairies refusent parfois l'inscription des enfants à l'école pour des questions liées à l'habitat - Beaucoup de familles font l'impasse sur le collège, lui préférant un enseignement à distance pour des raisons parfois non fondées - Certaines familles rencontrent des difficultés au sein de l'école (comportement, harcèlement) - Problèmes récurrents par rapport à l'inscription des enfants au CNED (dossiers perdus, délais non respectés, cours pas appropriés,...) | <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser au maximum l'accès à l'instruction par le biais notamment de l'accompagnement au CNED pour les familles itinérantes • Assurer un soutien aux familles dans l'acheminement de leurs dossiers CNED • Permettre aux familles de scolariser rapidement les enfants dans les écoles des lieux où elles résident ou séjournent • Faire valoir les devoirs à l'instruction obligatoire auprès des services scolaires des mairies • Sensibiliser les familles à leur devoir d'instruction pour leurs enfants entre 6 et 16 ans • Favoriser l'accès au collège • Médiation scolaire |
|--|--|

Moyens et outils

- Communication sur les textes législatifs en vigueur auprès des familles et auprès des services scolaires
- Courriers auprès des instances de l'éducation nationale, défenseur des droits,... pour faire remonter ces situations de discrimination
- Courriers au Maires des communes refusant aux familles l'accès à l'école
- Contacts et réunions avec les écoles, les collèges, le CASNAV et le CNED
- Accueil sur rendez vous après avoir été reçu les jours de permanence par un travailleur social ou orienté par la personne chargée d'accueil de l'ADGVE
- Soutien financier : Conseil Général de l'Essonne, Etat, collectivité locale
- Aide à l'instruction des dossiers CNED et suivi

Instance de suivi

Indicateurs de suivi

Chargée de formation à l'écrit, chargés d'accompagnement social et direction

- Réunions avec le CASNAV ou à la demande des communes
- Rapport annuel
- Contacts fréquents avec le CNED
- Contacts fréquents avec la Direction Académique de l'Essonne
- Participation à un groupe de travail sur la scolarité des enfants du voyage organisé par la DGESCO

Échéancier/calendrier

Toute l'année avec un pic entre juillet et novembre pour les inscriptions aux CNED

Evaluation/Bilan 2015

Problèmes d'inscription à l'école au niveau des services scolaires

- 9 interventions concernant 5 familles
- 57 minutes en moyenne/intervention
- Villes concernées par les refus de scolarité: Villebon-sur-Yvette, Les Ulis, Lisses, Paray vieille poste (problème scolarité)

Inscriptions CNED

- 100 dossiers instruits cette année (moyenne 40minutes/intervention)
- 50% étaient déjà inscrits en 2013
- 16% sortent du CM2
- 24% n'étaient pas scolarisés l'année précédente
- 3% quittent un collège
- 7% quittent l'école élémentaire avant le CM2

- Age moyen des enfants : 13.41 ans

- 55 garçons, 45 filles

- Concernant le mode de vie et l'habitat de ces familles, on constate :
 - 8% vivent une mobilité choisie (soit pour des raisons économiques, ou des raisons religieuses)
 - 57% vivent une mobilité forcée liée aux expulsions fréquentes
 - 11% vivent sur les aires d'accueil
 - 24% sont fixes

Commentaire du bilan

Ces différentes interventions ne concernent quasiment que des problèmes liés au refus de stationnement de certaines mairies quant à l'inscription des enfants à l'école. Ce qui reste hélas fréquent et inadmissible. De moins en moins de familles nous alertent de ces cas de refus car les procédures administratives qui permettent de normaliser la situation sont longues et souvent entretemps les familles ont été expulsées et sont reparties ailleurs.

Cette année, davantage encore que l'an dernier nous inscrivons au CNED des enfants qui n'ont jamais été scolarisés avant ou en tout cas pas les dernières années (24%). Soit la démarche est motivée par les coupures des allocations de la CAF, soit par le fait que des mairies refusent l'inscription des enfants (cfr commentaire ci-dessus) à l'école

Nous constatons également que de plus en plus d'enfants relevant de l'école élémentaire s'inscrivent au CNED. Le CNED bien que mettant à disposition un matériel pédagogique adapté aux plus jeunes, ne permet pas d'apprendre à lire et à écrire sans accompagnement ou soutien régulier (les parents sont rarement en mesure d'accompagner leur enfants sur le plan scolaire). De plus, nous n'organisons pas de soutien scolaire pour les enfants de cet âge là et nous constatons une réelle demande à laquelle nous ne pouvons répondre faute de moyens.

1-2 : Formation à l'écrit

Orientations :

Lutter contre l'illettrisme et faciliter l'alphabétisation

Acteurs

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">● Pilote : ADGVE● Partenaires : CG91 : MDS, CCAS, associations, SPIP | <ul style="list-style-type: none">● Référent ADGVE : Chargée de formation accès à l'écrit● Public cible : personnes analphabètes ou en situations d'illettrisme |
|---|--|

Constat :

- Difficulté d'accès au droit commun et à l'autonomie pour cause d'illettrisme
- Vécu d'exclusion et repli sur soi
- Difficulté d'accès et de maintien dans l'emploi

Objectifs :

- Acquérir les savoirs de base (lire, écrire, compter)
- Faciliter l'accès aux droits
- Rendre les personnes autonomes et actrices de leur propre projet
- Améliorer la vie du quotidien
- Acquérir des compétences et des capacités d'analyse

Moyens et outils

- 1 chargée de formation
- Outils pédagogiques diversifiés et adaptés aux niveaux de chacun
- Accès aux nouvelles technologies : espace numérique de l'ADGVE
- Locaux de l'association
- Sorties collectives extérieures permettant la mise en lien entre les apprentissages et la vie quotidienne
- Financement Conseil Général et Etat

Instance de suivi

Dans le cas où la personne relève d'un contrat d'accompagnement du RSA un bilan annuel écrit et oral est rédigé sur la progression des apprenants

Indicateurs de suivi

- Fiche de suivi individuel
- Assiduité des personnes (fiche de présence)
- Paliers de progression des apprenants
- Bilan individuel

Échéancier/calendrier

Action permanente interrompue sur le temps des vacances scolaires.
Selon le niveau des personnes, cette formation s'échelonne dans le temps, en général sur plusieurs années

<p>Evaluation/Bilan 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 73 interventions alpha (1h22 en moyenne par intervention) touchant 21 personnes ● 11 hommes / 10 femmes ● Age moyen : 35 ans ● Démarche volontaire ou obligatoire : <p>Sur les 21 personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 ont fait une démarche volontaire 1 relève du SPIP 18 autres sont liées à un contrat d'insertion et sont bénéficiaires du RSA <ul style="list-style-type: none"> ● Mobilité : <p>13 personnes/21 sont sédentarisées, et 8 vivent une mobilité forcée</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Assiduité : <ul style="list-style-type: none"> 7/21 sont assidus ++ 4/21 sont assidus +- 10/21 ne sont pas assidus – <ul style="list-style-type: none"> ● Ancienneté : <ul style="list-style-type: none"> 4/21 sont inscrits depuis plus de 3 ans 10/21 sont inscrits depuis 1 à 3 ans 7/21 sont nouveaux 	<p><=/ Commentaire du bilan</p> <p>La demande reste supérieure à l'offre en terme d'alphabétisation.</p> <p>Sur 36 personnes en demande de formation, seules 21 ont pu être suivies toute l'année, 5 ont été rencontrées, et réorientées vers « Renaissance et Culture » ou « Free », 10 n'ont pas été rencontrées, et ont été réorientées vers leur conseiller d'insertion RSA.</p> <p>Nous avons 15 personnes en liste d'attente.</p>
--	--

Points positifs:

L'alphabétisation mise en place par l'association depuis de nombreuses années s'adresse à des personnes de niveaux très différents. Pour certains, il s'agit avant tout de remise à niveau, pour d'autres cela relève de l'apprentissage des savoirs de base. (Sur les 21 personnes suivies, 8 seulement sont lecteurs (rices))

Les cours que nous proposons sont donc obligatoirement adaptés au niveau de chacun, mais également orientés selon les projets des personnes. En effet, quand nous recevons les personnes lors du premier entretien, nous faisons le point sur le parcours scolaire, sur l'histoire familiale qui a entraîné la déscolarisation et surtout sur la situation actuelle en terme de travail, de lieu de vie, de vie de famille et surtout de projet.

La notion de projet, ou de projection dans l'avenir même proche, est souvent une démarche difficile chez les familles du voyage habituées souvent à vivre au jour le jour, à pallier aux problèmes lorsqu'ils se présentent, à fonctionner en permanence comme s'ils étaient dans des « starting blocs », prêt à repartir à tout moment et à devoir tout reconstruire un peu plus loin.

Ce premier entretien oblige un peu à anticiper, à se projeter puisque c'est la base sur laquelle nous construisons la progression et l'objet même de l'apprentissage. Il nous a toujours paru impératif, afin de motiver les personnes et de les rendre auteur de leur propre apprentissage, d'orienter l'objet des cours sur leur projet, leurs envies, leurs intérêts, leur passion... Pour certains cela relève simplement d'une amélioration de la gestion du quotidien, pour d'autres l'envie de découvrir les nouvelles technologies, de rédiger une recette de cuisine, d'apprendre à utiliser une tablette numérique, ou une carte de France, etc...

Les cours individuels que nous proposons sont donc adaptés au projet de chacun, à son niveau, à ses intérêts et à sa présence sur le territoire. Ils sont depuis cette année, pour certains (6), individuel 1 semaine sur deux. Cela permet d'avancer individuellement sur des difficultés qui leur sont propres, tout en bénéficiant également de la dynamique du groupe la semaine suivante. Le collectif permet l'échange et le partage, dynamise l'apprentissage, crée

des liens entre les personnes. Il est organisé par thématique qui change toutes les trimestres (En 2015 : L'alimentation, la santé, les métiers, l'éducation et Paris). Les premiers thèmes pour 2016 seront : la citoyenneté et la mobilité.

Trois groupes ont été constitués début septembre (donc deux de plus). Actuellement, nous suivons 16 personnes (5 ne se sont plus présentées à la rentrée de septembre), 4 individuellement et 12 répartis en trois groupes. Les personnes suivies individuellement sont essentiellement des personnes présentant de grosses difficultés d'apprentissage. Dans les groupes les gens ont des niveaux différents, mais presque tous sont dans l'écrit.

Les freins à cette action :

- La fréquence des séances : la majorité des personnes ne sont reçues qu'une fois par semaine car il n'y a qu'une salariée sur cette action et les demandes restent très nombreuses. Par ailleurs, les personnes sont souvent géographiquement éloignées de l'association (en moyenne à une quinzaine de kilomètres), les faire se déplacer plusieurs fois par semaine serait donc contraignant et coûteux, compte tenu du fait que la plupart d'entre eux n'ont pas de permis de conduire et dépendent d'autres membres de la famille.
- La mobilité des familles
- Le manque de motivation pour certains et donc d'assiduité
- Le trop faible niveau qui est un obstacle à la progression...

1-3 Soutien scolaire

Orientations :
Lutter contre l'illettrisme

Acteurs

<ul style="list-style-type: none">• Pilote : ADGVE• Partenaires : CNED, collèges, Direction académique, ministère de l'éducation nationale	<ul style="list-style-type: none">• Référents ADGVE : Chargée de formation à l'écrit• Public Cible : Jeunes inscrits au CNED et leurs parents
---	--

Objectifs

Constat

<p>Le mode de vie itinérant, ainsi qu'un attachement à certaines valeurs qui retiennent les jeunes adolescents dans le cercle familial font que dès l'âge de 11ans beaucoup d'enfants sont retirés du circuit scolaire classique pour être scolarisés au CNED ;</p> <p>Beaucoup de ces jeunes voyageurs inscrits au CNED ne bénéficient d'aucun soutien au sein de leur famille et ne sont pas en mesure eux-mêmes d'assurer le suivi des cours.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Assurer le suivi des cours du CNED pour les inscrits• Améliorer le niveau scolaire des enfants• Démontrer aux parents les limites de l'enseignement à distance et tenter de les ramener le plus possible vers le collège• Faire tomber les préjugés et stéréotypes des familles envers le collège• Conscientiser les parents et les enfants sur la nécessité de l'instruction et de la maîtrise des savoirs de base pour accéder à la vie professionnelle• Impliquer davantage les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants
--	---

Moyens et outils

<ul style="list-style-type: none">• 3 ½ journée par semaine : accueil et accompagnement des parents et enfants inscrits• 1 chargée de formation• 4 Bénévoles• 2 éducateurs spécialisés d'une association locale partenaire• 7 enseignants du collège (rémunérés en heures supplémentaires par l'Education Nationale)• 1 surveillante du collège• Collège Roland Garros de Saint Germain Lès Arpajon• Matériel didactique du CNED• Co financement Etat et CG91 dans le cadre des conventions socio éducatives
--

Instance de suivi

Indicateurs de suivi

<p>Corrections et suivi avec le CNED Lien avec les enseignants du collège Communication et bilan avec les parents</p>	<ul style="list-style-type: none">• La réussite scolaire de ces enfants• L'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants• Le retour vers le collège « institutionnel » avec ses règles, ses codes, ses obligations et la vie en collectivité
---	---

Échéancier/calendrier

Le soutien ne démarre qu'en novembre car la majorité ne reçoivent leurs cours qu'à ce moment là, pour atteindre une fréquentation bien au-delà de nos effectifs entre janvier et juin.

Evaluation/Bilan 2015

- 61 séances (de 3h en moyenne) de soutien ont été organisées cette année
- 4 séances (de 3h) consacrées à des activités culturelles et sportives
- 225 présences d'enfants enregistrées (une moyenne de 6 enfants par séance) sur le soutien scolaire et 24 présences sur les activités culturelles et sportives
- 36 enfants bénéficiaires du soutien : 27 garçons et 9 filles
- Moyenne d'âge des enfants = 14,22 ans
- 33 % des enfants inscrits maîtrisent les savoirs de base
- 30% des enfants ne savent ni lire, ni écrire
- L'assiduité au soutien scolaire est indissociable du mode d'habiter.

Sur les 36 enfants :

- 19 % sont semi-sédentaires, (vivent une partie de l'année au Nord et l'autre Sud... ils sont très assidus pendant plusieurs mois ensuite disparaissent complètement)
- 28 % sont très sédentarisés et assidus toute l'année
- 53 % sont en errance, viennent toute l'année, mais pas forcément de façon régulière

<=/ Commentaire du bilan

Nous sommes passé de 2 à 3 après-midi/semaine... le nombre de demandes n'a cessé d'augmenter, au point que nous ne pouvions recevoir les jeunes chacun qu'une seule fois/semaine (et non deux comme l'an dernier)... Dans un soucis d'efficacité, nous espérons moins d'inscriptions l'an prochain.

Cela illustre la nécessité de mettre en place le même dispositif dans un autre collège du département.

Changements survenus en 2015

- **Passage de 2 à 3 après-midi/semaine de soutien scolaire**
- **Participation pour la première fois avec nos jeunes au dispositif « école ouverte » organisé au sein du collège sur le temps des vacances scolaires. Durant toute une semaine, toute la journée, les jeunes ont allié soutien scolaire/jeux de français le matin avec activités culturelles ou sportives l'après-midi. L'expérience fut très enrichissante car bien plus encore qu'en cours d'année nos jeunes voyageurs partageaient des moments avec les autres collégiens (repas de midi, activités sportives et culturelles, etc.) et faisaient partie intégrante de la vie de l'établissement.**
- **Participation également à la cérémonie du mérite (l'un de nos jeunes s'est vu attribué un prix d'encouragement)**
- **Passage de l'ASSR 1 pour un de nos élèves (le passage de ces attestations a lieu en mai, un moment où les familles sont hélas peu présentes)**

Perspectives 2016

- Insérer davantage encore les jeunes du CNED et leurs parents au sein du collège en participant à l'école ouverte notamment, mais également à l'insertion temporaire dans les classes, et le partage d'activités sportives ou culturelles. Le passage des ASSR 1 et 2 est programmé pour le mois de mars et avril.
- Entrevoir la création du dispositif au sein d'un autre collège dans le département
- Etant donné que ce projet arrive à sa troisième année, nous comptons à présent une dizaine de jeunes qui sont là depuis le début et qui arrivent progressivement à leurs 16 ans. Nous savons que l'an prochain ils arrêteront leur scolarité par le CNED. Afin de ne pas les « perdre » en cours de route, nous mettrons en place cette année, avec l'aide de notre partenaire local (association de prévention spécialisée, le Phare), des temps spécifiques avec ces quelques jeunes là en particulier, consacrés à l'insertion, l'emploi, la formation (CFA, Greta, AFPA, etc.).

1-4 Accompagnement aux nouvelles technologies : l'Espace Public Numérique

Orientations :
Lutter contre l'illettrisme et faciliter l'alphabétisation

Acteurs

- Pilote : ADGVE
- Partenaires : Conseil Départemental 91, Conseil Régional IdF
- Référent ADGVE : Direction et chargé de formation aux TIC
- Public cible : Tout public + travailleurs indépendants

Constat

L'accès au Numérique est devenu incontournable dans de nombreux domaines de la vie courante et l'on parle maintenant de précarité numérique pour les personnes qui, comme celles que nous recevons :

- ne disposent pas du matériel nécessaire (surf, impression des documents,...)
- ont besoin d'un accompagnement (illettrisme, peu ou pas de « culture scolaire »)
- ont besoin de conseils (possibilités offertes par les outils et services, entretien de leurs appareils, choix d'équipements,...)

Objectifs

- Offrir les moyens techniques pour accéder au Numérique et aux services associés
- Favoriser l'autonomie des personnes
- Offrir un lieu-ressource où trouver de l'information, de la formation et du conseil

Moyens et outils

- Financiers : Cette action est complémentaire des actions de soutien et de formation subventionnée par le CG91 et l'Etat . Par ailleurs elle a été retenue par le Conseil Régional IdF dans le cadre de l'appel à projet « e-Inclusion »
- 1 Médiateur-conseil (17h30/semaine) pour l'accompagnement des personnes
- 1 espace connecté à l'Internet (ADSL)
- équipement informatique : 4 postes en accès libre (2 PC / 2 MAC), 1 poste (MAC) pour les séances « accompagnées », 1 imprimante laser / scanner, 1 Creative Suite 4 d'Adobe (logiciels de traitement d'images / Mise en page), 2 tablettes (ios + android)

Instance de suivi

Indicateurs de suivi

- Chiffres de fréquentation journalière

Échéancier/calendrier

Evaluation/Bilan 2015

Un total de 956 visites

- dont 456 avec accompagnement,
 - dont 72 accompagnements spécifiques de travailleurs indépendants.
- et 500 en accès libre,

⇐/ Commentaire du bilan

Le temps d'accès libre est augmenté et les temps accompagnés par le médiateur Numérique se concentrent sur des publics spécifiques : personnes fréquentant la permanence sociale les jeudis d'une part et les travailleurs indépendants bénéficiant d'un accompagnement à la création et la gestion d'entreprise d'autre part.

Perspectives année 2016 :

Fin du projet e-Inclusion en partenariat avec le Conseil Régional d'Ile de France : accès à l'autonomie des travailleurs indépendants, créateurs d'entreprise individuelle par le biais du Numérique. Mais poursuite de cette action dans le cadre d'un Appel à projet du PLIE de la communauté d'Agglomération d'Evry centre Essonne

Focus



L'ADGVE accompagne chaque année en moyenne 600 entrepreneurs dans la création et la gestion de leur « micro-entreprise », principalement dans les domaines du commerce ambulant ou de prestation de services dans le bâtiment ou les espaces verts.

Nous constatons que de plus en plus de ces personnes sont équipées de smartphones sans forcément les utiliser pour autre chose que téléphoner. Pour exemple, beaucoup ne possèdent pas d'adresse e-mail, ce qui interdit l'accès à la plupart des fonctions de ces appareils (installation d'applications supplémentaires impossible).

Dès lors, nous nous interrogeons sur la manière d'offrir à ces travailleurs indépendants une meilleure visibilité des opportunités que peuvent leur offrir les outils numériques dans le cadre de leur activité professionnelle.

Le programme « indépendant et connecté » consiste en la mise à disposition d'un ensemble cohérent d'outils et services pour la transition numérique des travailleurs indépendants accompagnés par l'ADGVE, à savoir :

- Un accompagnement personnalisé -

Parce que chaque situation est unique, création d'un « parcours numérique » sur-mesure (selon l'activité exercée, le matériel possédé, le niveau de compétence et les besoins formulés...) pouvant inclure un seul ou l'ensemble de ces points :

Création d'un « espace de travail numérique »

- création de comptes utilisateurs liés aux services web utiles : adresse mail, espace de stockage en ligne, agenda en ligne, etc...)
- paramétrage des appareils personnels (installation et paramétrage des applications utiles : mail, espace de stockage en ligne, scanner pdf, scanner codes QRT...)
- formation à l'utilisation de ces services.

Aide à la réalisation

- des démarches administratives en ligne
- d'outils de gestion (devis/factures...)
- d'outils de communication (site web, logo...)

Conseil

(dépannage, guide pour l'achat de matériel, choix d'un forfait mobile / abonnement internet fixe...)

- Un site web -

Pensé comme une extension du service d'accompagnement à la création et la gestion d'entreprise de l'ADGVE, cet espace dématérialisé - donc accessible de partout et à tout moment -



doit permettre aux entrepreneurs de retrouver des informations utiles pour eux et ce de façon autonome.

www.independantetconnecte.jimdo.com

- Un espace équipé -

L'Espace Public Numérique (EPN) qui existait déjà au sein de l'ADGVE se transforme et s'adapte aux besoins particuliers des entrepreneurs en investissant de nouveaux espaces dans nos locaux pour proposer de nouveaux services (accès wifi gratuit, impressions directement via les terminaux mobiles personnels) tout en conservant ceux déjà en place (postes informatiques en accès libre, connexion Internet, conseil et appui technique...)

2-1 ACCES A LA CULTURE, AU SPORT ET AUX LOISIRS

Orientations:
Accès à la culture aux sports et aux loisirs

Acteurs

- Pilote : ADGVE
- Partenaires : Centres sociaux, collectivités locales, Etat, Conseil Général, CAF
- Référent ADGVE : Chargée d'animation et coordinatrice des actions
- Public cible : Jeunes voyageurs et leur famille

Constat

Objectifs

<ul style="list-style-type: none">- Appartenance à un statut discriminatoire- Difficultés d'accès aux droits et à l'autonomie Vécu d'exclusion- Constat d'exclusion et de repli sur soi d'une population- Besoin de mieux se connaître réciproquement, d'engager un dialogue.- Intérêt pour l'action collective pour se faire entendre- Absence de représentants- Apprendre à s'organiser et à se faire représenter- Envie d'apprendre partagée par les parents et les enfants- Difficultés d'accès à l'école- S'insérer tout en gardant sa culture	<ul style="list-style-type: none">- Développer le centre social en tant que lieu d'accueil et ressource opérationnel, et lieu de vie- Développer des actions répondant à des besoins spécifiques non traités par les structures de droit commun- Lutter contre les préjugés et les discriminations.- Faciliter l'accès aux droits- Développer des actions collectives co- portées- Favoriser la participation des usagers- Accompagner le développement de projets- Lutter contre les préjugés et les discriminations.- Créer un réseau d'acteurs- Développer l'axe collectif famille au travers de projets spécifiques- Favoriser le soutien à la parentalité
--	--

Moyens et outils

- Financement du conseil général
- Financement de l'Etat
- Financement de la CAF

Instance de suivi

Indicateurs de suivi

<p>Bilans annuels Outil de suivi des actions</p>	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de participants• Impact sur la participation aux animations des vacances• Investissement des parents dans l'inscription aux animations
--	---

Échéancier/calendrier

Tous les mercredis (parfois les samedis) de Janvier 2015 à décembre 2015

Evaluation/Bilan 2015

Animations du mercredi :

- 36 interventions (Bowling, patinoire, piscine, théâtre, cinéma, etc....)
- 80 participants
- 62 filles et 18 hommes
- Age moyen : 17 ans

Territoires concernés: Agglomération d'Evry Centre Essonne, Communauté d'agglomération du Val d'Orge, Communauté de communes de l'Arpajonnais (Brétigny, Saint Michel, Ste Geneviève, communauté d'agglomération de hauts de Bièvre,

<=/ Commentaire du bilan

L'ADGVE souhaite garder et déployer les relations étroites qu'elle entretient avec les familles au travers des actions menées le mercredi pour les jeunes. Les programmes des sorties que nous proposons permettent de maintenir des contacts avec tous les membres des différents groupes familiaux et d'accroître avec les plus jeunes des rapports de qualité. C'est également ces temps d'actions qui permettent la prise de contact et l'élaboration de partenariat avec les structures locales de loisirs, culture et sport de type centre social, service jeunesse, centres de loisirs, théâtres....

2-2 COHERENCE DE QUARTIER : Accompagnement vers les structures locales	Orientations : Accès à la culture aux sports et aux loisirs
---	--

Acteurs

<ul style="list-style-type: none"> • Pilote : 91 • Partenaires : Structures locales, club de prévention, 	<ul style="list-style-type: none"> • Référent ADGVE : Coordinatrice de l'action jeune • Public cible : Jeunes de 6 à 19 ans
--	---

Constat

Objectifs

<ul style="list-style-type: none"> - Appartenance à un statut discriminatoire - Difficultés d'accès aux droits et à l'autonomie - Constat d'exclusion et de repli sur soi d'une population - Besoin de mieux se connaître réciproquement, d'engager un dialogue. - Lutter contre les préjugés et les discriminations. - Faciliter l'accès aux droits - Intérêt pour l'action collective pour se faire entendre - Absence de représentants - Apprendre à s'organiser et à se faire représenter - Envie d'apprendre partagée par les parents et les enfants - Difficultés d'accès à l'école - S'insérer tout en gardant sa culture 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le centre social en tant que lieu d'accueil et ressource opérationnel, et lieu de vie - Développer des actions répondant à des besoins spécifiques non traités par les structures de droit commun - Lutter contre les préjugés et les discriminations. - Faciliter l'accès aux droits - Développer des actions collectives co- portées - Favoriser la participation des usagers - Accompagner le développement de projets - Lutter contre les préjugés et les discriminations. - Créer un réseau d'acteurs - Développer l'axe collectif famille au travers de projets spécifiques - Favoriser le soutien à la parentalité
--	--

Moyens et outils

<ul style="list-style-type: none"> • 1 animatrice ADGVE • Organisation de réunions de coordination de l'action
--

Instance de suivi

Indicateurs de suivi

Bilan chaque fin d'année sur l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enfants participants • Mixité des groupes • Amélioration de la communication entre les structures les familles et les habitants du quartier
---------------------------------------	--

Échéancier/calendrier

Année 2015

Evaluation/Bilan 2015

<p>Accès au collège de saint germain les Arpajon :</p> <ul style="list-style-type: none"> 35 enfants bénéficiaires du soutien : 27 garçons et 8 filles <p>Accès aux structures locales de saint germain les Arpajon :</p> <ul style="list-style-type: none"> centre socio culturel Berthe Morisot, association Le Phare, Service culturel municipal, centre ressource jeunesse, CCAS <p>Accès aux structures locales de l'Agglomération Evry Centre Essonne,</p> <p>Loisirs : 20 jeunes âgés de 6 à 11 ans , en itinérance forcée sur le secteur centre Essonne</p> <p>Formation et emploi :</p> <p>accompagnement de 12 jeunes vers la mission locale : Dynamique Emploi,</p>
--

<=/ Commentaire du bilan

<p>Le premier semestre 2015 a été consacré à la prise de contact avec divers partenaires locaux et avec les familles.</p> <p>L'organisation du festival sur ce territoire a été un fort élément fédérateur.</p> <p>L'année s'est terminée sur un renforcement de ces contacts et sur une action d'accompagnement vers les structures de l'Agglomération Evry centre Essonne pour le public fréquentant le centre social : Ludothèque de la commune de Lisses (prêt de jeux), Espace jeunesse de Lisses et Espace Enfance François e Dolto de Lisses,</p> <p>Une action d'accompagnement vers les missions locales pour l'emploi des jeunes a été développée durant la deuxième période de l'année 2015 .</p>
--

Nombre total de bénéficiaires : 67

Nombre de bénéficiaires par âge :

	0-5 ans	6-11 ans	12-15 ans	16-17 ans	18-25 ans	26-49 ans	+65 ans	Tous âges	TOTAL
Fille		10	8		5				23
Garçon		10	27		7				44
TOTAL		20	35		12				67

2-3 VILLE VIE VACANCES

Orientations :
Accès à la culture aux sports et aux loisirs

Acteurs

- Pilote : ADGVE
- Partenaires : Etat : DDCS et CAF
- Référent ADGVE : Animatrice et coordinatrice des actions de loisirs et de culture
- Public cible : Jeunes voyageurs et leur famille

Constat

- Appartenance à un statut discriminatoire
- Difficultés d'accès aux droits et à l'autonomie
Vécu d'exclusion
- Constat d'exclusion et de repli sur soi d'une population
- Besoin de mieux se connaître réciproquement, d'engager un dialogue.
- Lutter contre les préjugés et les discriminations.
- Faciliter l'accès aux droits
- Intérêt pour l'action collective pour se faire entendre
- Absence de représentants
- Apprendre à s'organiser et à se faire représenter
- Envie d'apprendre partagée par les parents et les enfants
- Difficultés d'accès à l'école
- S'insérer tout en gardant sa culture

Objectifs

Développer le centre social en tant que lieu d'accueil et ressource opérationnel, et lieu de vie
- Développer des actions répondant à des besoins spécifiques non traités par les structures de droit commun
- Lutter contre les préjugés et les discriminations.
- Faciliter l'accès aux droits
- Développer des actions collectives co-portées
- Favoriser la participation des usagers
- Accompagner le développement de projets
- Lutter contre les préjugés et les discriminations.
- Créer un réseau d'acteurs
- Développer l'axe collectif famille au travers de projets spécifiques
- Favoriser le soutien à la parentalité

Moyens et outils

- Financeurs : - Etat- Caisse d'allocations familiales- Conseil général
- 1 Salariée de l'ADGVE
- 1 véhicule de service 7 places
- Les locaux de l'ADGVE
- Structures locales de loisirs, de culture et de sport.

Instance de suivi

Indicateurs de suivi

Bilan qualitatif et quantitatif annuel

- Nombre de participants
- Implication des jeunes et des parents dans l'organisation des sorties et l'accompagnement
- Intégration des jeunes dans les structures de loisirs (service jeunesse...) prise d'autonomie concernant les inscriptions et la participation

Échéancier/calendrier

Vacances scolaires 2015

- Vacances d'hiver
- Vacances de printemps
- Vacances d'été
- Vacances de toussaint
- Vacances de Noël

Evaluation/Bilan année 2015

- 62 interventions d'une durée moyenne de 4heures 37 (parcs de loisirs, piscine, cinéma, visites de Paris, etc....
- 120 participants, dont 67 filles et 53 garçons,
- 15 adultes ont accompagné les activités,
- âge moyen : 17.22 ans (comprenant les adultes)

Territoires concernés: Agglomération d'Evry Centre Essonne, Communauté d'agglomération du Val d'Orge, Communauté de communes de l'arpajonnais (Brétigny, Saint Michel, Ste Geneviève, communauté d'agglomération de hauts de Bièvre,

Commentaire du bilan

A partir des contacts pris lors des sorties, un travail de concertation est mené pour aller vers des nouvelles activités formulées par les jeunes.

Le contact avec les jeunes ne peut avoir lieu que si des relations de confiance sont établies entre l'ADGVE et les adultes. C'est aussi une occasion d'ouverture à l'environnement pour les membres du groupe familial. Quelques adultes (parents ou grandes sœurs) ponctuellement participent aux sorties. Un planning d'activité auquel les jeunes doivent s'inscrire, a cette année été proposé aux jeunes. Ce fonctionnement ne s'adapte pas à toutes les situations de familles rencontrées.

Focus :

Cette action répond aux demandes qu'expriment les familles suivies par l'ADGVE, de s'ouvrir à la culture, aux loisirs et au sport. Grâce aux différents accompagnements réalisés par l'association (accompagnement social, habitat, création d'entreprise, alphabétisation...) et les campagnes de communication organisée par le service animation, l'ADGVE peut repérer les familles éloignées des structures culturelles et de loisirs et celles-ci ont la possibilité de faire remonter leurs attentes et leurs besoins.

En dehors du cadre scolaire, les jeunes sont peu accompagnés par leurs parents vers des activités. Soit du fait d'un trop grand éloignement géographique ou d'expulsion trop fréquente, soit de difficultés financières ou d'une méconnaissance de ces structures. Beaucoup d'enfants sont scolarisés par le CNED (cours national d'enseignement à distance) donc ne bénéficient pas de cette ouverture.

De plus, les familles partent peu en vacances. Que ce soit pour des raisons financières, de santé, familiales ou liées aux expulsions, les demandes de sorties affluent en plus grand nombre à l'ADGVE en période de vacances scolaires. En effet, les jeunes ne souhaitent pas passer la totalité des vacances sur leur lieu de vie (terrain privé, Aire d'accueil, parking, champs...) et ont une volonté d'ouverture aux autres.

En amont de chaque période de vacances scolaires, un planning est organisé avec les jeunes désirant s'y inscrire. Les projets de chacun sont recueillis et élaborés avec l'aide de l'animatrice de l'ADGVE

3-1 Participation aux instances départementales	Orientation : Participation à des groupes d'études et d'action
Acteurs	
<ul style="list-style-type: none"> • Pilote : Conseil Général/Etat • Représentants de voyageurs Essonniers • Associations locales d'habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Référent ADGVE : Conseil d'administration et Direction • Public cible : « Gens du Voyage » résidant durablement sur le territoire de l'Essonne

Constat	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt pour l'action collective pour se faire entendre - Absence de représentants - Apprendre à s'organiser et à se faire représenter 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions collectives co portées • favoriser la participation des usagers du centre social • accompagner le développement de projets

Moyens et outils
<ul style="list-style-type: none"> • Création et soutien d'un collectif de voyageurs • Chargé de mission habitat de l'ADGVE • Diffusion régulière d'information sur le droit et la législation en vigueur auprès des représentants des voyageurs • Réseau associatif régional et national

Instance de suivi	Indicateurs de suivi
Conseil d'administration de l'ADGVE	<ul style="list-style-type: none"> • Présence des voyageurs dans les différentes instances

Échéancier/calendrier
<ul style="list-style-type: none"> • Toute l'année

Evaluation/Bilan Année 2015	
<p>Schéma Départemental pour l'accueil des gens du voyage : pas de réunion</p> <p>PDALPD : mise en place d'un observatoire de l'habitat des gens du voyage</p> <p>Comité de veille DALO</p> <p>COPEC : pas de réunion en 2015</p> <p>Domiciliation : participation aux groupes de travail sur l'observatoire à mettre en place.</p>	<p><=/ Commentaire du bilan</p> <p>Aucune réunion n'a eu lieu dans le cadre du suivi du schéma départemental d'accueil des gens du voyage cette année, un courrier a été adressé aux services de l'Etat par notre Président pour solliciter une rencontre.</p> <p>L'observatoire de l'habitat des Gens du voyage permet de démontrer qu'il existe un habitat permanent des Gens du voyage en Essonne, ancré depuis plusieurs années.</p>

Perspectives 2016
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre cette action en améliorant la communication auprès des représentants des collectivités • Poursuivre la préparation en amont des instances en lien avec le collectif de voyageurs • Produire des documents et notes par le service habitat de l'ADGVE concernés dans le cadre de cette participation • Participer aux instances du comité de veille du Droit Au Logement Opposable • Participation au comité de pilotage du Plan Départemental pour le Logement des Personnes Défavorisées • Participation à la Commission pour la promotion de l'Egalité des Chances et de la citoyenneté

3-2 Participation aux réseaux associatifs	Orientation : Participation à des groupes d'études et d'action
Acteurs	
<ul style="list-style-type: none"> • Pilote : Conseil Général/Etat • Représentants de voyageurs Essonniers • Associations locales d'habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Référent ADGVE : Conseil d'administration et Direction • Public cible : « Gens du Voyage » résidant durablement sur le territoire de l'Essonne

Constat	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt pour l'action collective pour se faire entendre - Absence de représentants - Apprendre à s'organiser et à se faire représenter 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions collectives co portées • favoriser la participation des usagers du centre social • accompagner le développement de projets

Moyens et outils
<ul style="list-style-type: none"> • Création et soutien d'un collectif de voyageurs • Chargé de mission habitat de l'ADGVE • Diffusion régulière d'information sur le droit et la législation en vigueur auprès des représentants des voyageurs • Réseau associatif régional et national

Instance de suivi	Indicateurs de suivi
Conseil d'administration de l'ADGVE	<ul style="list-style-type: none"> • Présence des voyageurs dans les différentes instances

Échéancier/calendrier
<ul style="list-style-type: none"> • Toute l'année

Evaluation/Bilan Année 2015	
<p>Conseil d'administration de la FNASAT : 2 représentants dont 1 voyageur</p> <p>Commissions de la FNASAT : Juridique (travail sur la domiciliation), Formation (mutualisation et élaboration d'un plan de formation) Santé, Economique, Habitat (travail de mutualisation) 3 salariés de l'association, 1 bénévole : 56h</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil d'Administration de la FDCS du 91 : un représentant 	<p><=/ Commentaire du bilan</p> <p>Le service accès à l'activité indépendante de l'ADGVE participe à un groupe de travail de la FNASAT dont le double objectif est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire valoir tous les intérêts de la création de Micro-Entreprises, c'est-à-dire non seulement les intérêts « économique » mais aussi les intérêts en matière d'inclusion dans la société. - faire valoir l'originalité de l'accompagnement des micros entrepreneurs mis en place des associations de la FNASAT, à savoir qu'il s'agit d'un accompagnement à la gestion administrative mais qui inclus une double dimension sociale et formative <p>Il est aussi actif au sein réseau de formateurs de la FNASAT et intervient à ce titre dans les formations organisées par la fédération sur le volet : «activité économique des Gens du voyage » L'association participe à la commission</p>

	<p>juridique de la FNASAT, plus particulièrement au groupe de travail sur la domiciliation. Elle a également contribué aux travaux de la commission habitat, mutualisant les bonnes pratiques avec le réseau associatif national, afin de favoriser et améliorer l'accès à l'habitat aux voyageurs.</p> <p>Renforcer nos liens avec le réseau des centres sociaux du département :</p> <p>La particularité de l'association c'est d'appartenir à deux Fédérations Nationales : Ces deux Fédérations travaillent conjointement durant l'année 2014 à valoriser la spécificité des centres sociaux qui accueillent le public des voyageurs. L'année 2014 a été très riche en échanges avec les autres structures. La mobilisation des bénévoles reste une priorité dans ces domaines.</p>
<p>Perspectives 2016</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Economie : poursuite de l'action avec finalisation d'un document « plaidoyer » qui sera validé par les instances de la FNASAT • Juridique : contribuer à la préparation de textes réglementaires et/ou législatifs relatifs à la domiciliation, • Habitat : réalisation d'un projet régional d'observatoire de l'habitat • Centre social : consolider la possibilité d'agrément pour les centres sociaux « spécifiques » 	

4-1 : Accueil et information du public

Orientations :

- 1-Le Centre Social, pôle-ressource
- 2-Accompagner vers les structures locales
- 3-Développer une parole collective
- 4-Développer la connaissance des familles et la veille sociale sur l'ensemble du territoire

Acteurs

- Pilote : ADGVE
- Partenaires : CAF 91/CG91/DDCS
- Référent ADGVE : 2 ETP chargés de l'accueil, et l'équipe de salariés
- Public cible : Gens du Voyage et toute autre personne ayant le même mode de vie, habitants de l'Essonne ou de passage sur le département. Usagers ou non du centre social. Toute personne qui souhaite rencontrer les usagers ou les personnels de l'ADGVE

Constat

Appartenance à un statut discriminatoire : Loi du 03 janvier 1969 relative aux titres de circulation

Difficultés d'accès aux droits et à l'autonomie

Besoin d'engager un dialogue et recherche de soutien.

Recherche d'informations et d'orientations administratives et culturelles.

Apprendre à s'organiser et à se faire représenter

Intérêt pour l'action collective pour se faire entendre

Objectifs

- Développer le centre social en tant que lieu d'accueil et lieu de vie.
- Gestion des plannings des rendez-vous pour l'accompagnement scolaire des enfants inscrits au CNEP et pour les personnes accompagnées dans le cadre de l'activité économique.
- Lutter contre les préjugés et les discriminations
- Favoriser la rencontre, et l'échange
- Répondre aux besoins spécifiques non traités par les structures de droit commun.
- Se former et s'informer.
- Faciliter l'accès aux droits
- Diriger vers le bon interlocuteur.
- Aide à la lecture et à la compréhension des courriers
- Information sur les événements locaux.
- Affichage du programme d'animation proposé par l'ADGVE, ainsi que des autres services proposés au public du centre social.
- Sensibilisation et prévention à thème : santé, discrimination, sécurité, actualité culturelle, déclaration d'impôt, droit civique, vote)
- Favoriser la participation des usagers
- Développer des actions collectives co portées

Moyens et outils

- Un guichet d'accueil.
- Un agent d'accueil pour répondre au téléphone et accueillir physiquement le public.
- Un accueil téléphonique et des permanences sociales
- Un service de domiciliation du courrier
- Favoriser l'expression et l'échange entre usagers
- Une salle d'attente équipée d'une télévision et lecteur de DVD.
- Un espace pour les enfants avec bibliothèque et jeux.
- Des panneaux d'affichages (Presse, infos utiles et petites annonces, information jeunesse).
- Expositions thématiques : réalisations d'actions engagées avec le public, photos, prêt du fonds départemental de la médiathèque d'expositions
- Agrément centre social par la CAF 91 jusqu'en Décembre 2015 / Convention de prestation de service

Instance de suivi

Indicateurs de suivi

Réunions d'équipe

- Niveau de satisfaction de l'accueil : échanges avec les usagers, recueil de leur parole
- Appropriation des connaissances et des bonnes pratiques par les usagers
- Qualité des échanges entre les usagers
- Réel accès aux droits sociaux : nombre de CMU, déclarations de revenus en temps et en heure, réussite de la démarche etc.

Échéancier/calendrier

Tout au long de l'année

Evaluation/Bilan de l'année 2015

4073 personnes ont été reçues à l'accueil pour consulter un des intervenants de l'ADGVE ou participer à une action

- 654 personnes reçues à la permanence sociale soit 329 ménages sur 1367 interventions.
- 601 personnes pour avoir un soutien à la création et à la gestion d'entreprise
- 113 pour participer à une réunion d'information autour de la création d'entreprise
- 956 visiteurs et usagers de l'espace public numérique
- 21 personnes reçues dans le cadre de l'accès à l'écrit
- 232 personnes pour des difficultés d'habitat et/ou de séjour
- 1530 personnes domiciliées reçues à l'ADGVE sur 1769.

Commentaire du bilan

Comparatif avec l'année 2014 : la fréquentation du centre social augmente de 10% (+ 398 personnes) qui se répercute dans tous les domaines :

Une augmentation du nombre de personnes reçues en permanence sociale de 19% (+ 103 personnes)

Une augmentation de 9% d'entrepreneurs accompagnés (+ 50 personnes)

Augmentation de 10% du nombre de participants aux réunions d'information (+11 personnes)

L'accès libre à l'EPN est de plus en plus fréquenté : +25% (193 personnes en plus cette année)

Stabilité du nombre de personnes suivies en alpha (+1 personne)

Augmentation du nombre de personnes accompagnées dans leurs difficultés d'accès à l'habitat : + 5%

Une augmentation des visites des personnes domiciliées de 9%

Perspectives 2016

- Continuer d'offrir un accueil de qualité en privilégiant l'écoute et le soutien.
- Continuer à développer les animations pendant l'attente pendant les permanences sociales du jeudi, atelier créatif ou de lecture, jeux de société, etc...
- Cibler l'affichage selon les campagnes de sensibilisations ponctuelles (exposition et recueil de témoignages campagne d'information des partenaires CAF, CPAM).
- Répondre à notre diagnostic sur la qualité de l'accueil et sur les attentes de notre public, pour le renouvellement d'agrément de notre centre social. (formulaire de satisfaction et d'attente de notre public).
- Finir d'aménager l'espace d'accueil, achat de mobilier.
- Veiller à la bonne tenue de la salle d'attente.

4-2 Animation Collective Familles 2015.

Orientations :

- 1-Le Centre Social, pôle-ressource
- 2-Accompagner vers les structures locales
- 3-Développer une parole collective
- 4-Développer la connaissance des familles et la veille sociale sur l'ensemble du territoire

Acteurs

- Pilote : ADGVE
- Partenaires : CAF 91/CG91/DDCS
- Référent ADGVE : Un référent familles
- Public cible : Gens du Voyage et toute autre personne ayant le même mode de vie, habitants de l'Essonne ou de passage sur le département. Usagers ou non du centre social. Toute personne qui souhaite rencontrer les usagers ou les personnels de l'ADGVE

Constat

Appartenance à un statut discriminatoire : Loi du 03 janvier 1969 relative aux titres de circulation

Difficultés d'accès aux droits et à l'autonomie

Besoin d'engager un dialogue et recherche de soutien.

Recherche d'informations et d'orientations administratives et culturelles.

Apprendre à s'organiser et à se faire représenter

Intérêt pour l'action collective pour se faire entendre

Objectifs

- Développer le centre social en tant que lieu d'accueil et lieu de vie.
- Gestion des plannings des rendez- vous pour l'accompagnement scolaire des enfants inscrits au CNED et pour les personnes accompagnées dans le cadre de l'activité économique.
- Lutter contre les préjugés et les discriminations
- Favoriser la rencontre, et l'échange
- Répondre aux besoins spécifiques non traités par les structures de droit commun.
- Se former et s'informer.
- Faciliter l'accès aux droits
- Diriger vers le bon interlocuteur.
- Aide à la lecture et à la compréhension des courriers
- Information sur les événements locaux.
- Affichage du programme d'animation proposé par l'ADGVE , ainsi que des autres services pour le public du centre social.
- Sensibilisation et prévention à thème : santé, discrimination, sécurité, actualité culturelle, déclaration d'impôt, droit civique, vote)
- Favoriser la participation des usagers
- Développer des actions collectives co portées

Moyens et outils

- Un référent famille
- Convention Animation collective Famille de la CAF 91
- Agrément centre social par la CAF 91 jusqu'en Décembre 2015 / Convention de prestation de service
- Convention CG91 : soutien au centre social et lutte contre les discriminations
- Le local du centre social ADGVE pour l'accueil et l'écoute des demandes
- 1 jour de permanences par semaine
- Un logiciel 4D pour le traitement des données et le suivi des dossiers individuels
- Des Rendez-vous individuels et collectifs en fonctions des demandes et besoins
- Un accueil téléphoniques 5 jours par semaine
- Distribution du courrier 5 jours par semaine

Instance de suivi	Indicateurs de suivi
Réunions d'équipe Rapport d'activité annuel : CAF et CG91 Orientations du conseil d'administration de l'association Bilan avec les financeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Réponses aux demandes des ménages • Observation et constats des besoins

Échéancier/calendrier

Tout au long de l'année

Evaluation/Bilan 2015

Information :	<=/ Commentaire du bilan
<p><u>Affichage d'accueil :</u></p> <p>Sur les évènements culturels à venir sur le Département. Informations sur les conditions des droits et devoirs pour l'accès au RSA.</p> <p>Participation des usagers :</p> <p>Participation financière aux activités de l'association : Activité éco 40€ Frais de boîte aux lettres 30€ Adhésions: 10€ Et une augmentation des Dons</p> <p>Formations et informations visant les acteurs locaux :</p> <p>Participation de voyageurs aux réunions d'information auprès des travailleurs sociaux et du grand public.</p> <p>Actions en lien avec le réseau des centres sociaux : Projet « Bien vieillir en caravane »</p> <p>Partenariat avec plusieurs CLIC pour des informations sur l'organisation familiale aux professionnels.</p> <p>Réunion d'un collectif d'usagers Collectif des voyageurs pour le droit d'habiter en Essonne : réunions</p> <p>Préparation de l'organisation d'un évènement festif annuel Le festival Roues Libres édition 2016</p>	<p>L'affichage facilite de nombreux échanges informels entre les usagers et les professionnels autour des thématiques exposées.</p> <p>La participation des usagers s'affirme à travers leur engagement financier. Mais également par leur présence active aux évènements locaux ou organisés par le centre social.</p> <p>Projet avec la CNAV : Favoriser et valoriser l'expression des retraités, créer du lien social, et favoriser les échanges entre pairs et intergénérationnels.</p> <p>Aide et soutien aux les familles pour l'accès aux droits et la prise en charge des « aînés » en harmonie avec leur mode de vie.</p> <p>Suite à la 4^{ème} édition du festival de l'ADGVE le bilan fait apparaître une participation accrue des familles GDV. Dans la dynamique de cette expérience ; un collectif de partenaires associatifs et institutionnels et de familles, s'est constitué pour la mise en œuvre du prochain festival en 2016</p>

Perspectives pour 2016

Consolider la démarche participative centrée sur les familles

Poursuivre l'écoute et le soutien aux partenaires sociaux en référence à des situations conflictuelles.

Poursuivre le lien entre ADGVE et les services de droit commun en matière de protection de l'enfance.

Poursuivre l'action territoriale pour favoriser la non violence.

Maintenir le rôle de médiation et d'interface dans des situations problématiques.

Répondre aux demandes des partenaires sur l'information de la structuration familiales des gens du voyage connus localement.

Favoriser l'émergence de groupes de paroles des familles confrontées aux situations d'enfants handicapés, et des personnes en souffrance.

Mise à disposition d'un ensemble de moyens pour aider les familles qui prennent en charge en leur sein les personnes âgées.

Collaboration avec les C.L.I.C pour animer sur le territoire des actions de prévention, conférences, forums, afin d'aider les familles sur les problématiques de la vieillesse.

5-1 Sensibilisation et formation vers les services et les partenaires

Orientation :
Accompagnement social individuel et familial

Acteurs

Pilote : ADGVE

Partenaires : CG91 : DGAS, DILEE, Etat : DDCS, FNASAT, FDSC

• Référent ADGVE :

Public cible : travailleurs sociaux du département (MDS et autres acteurs du social : CCAS, CAF, CPAM, hôpitaux, Education Nationale, etc...)

Constat

Demande des travailleurs sociaux de mieux comprendre la problématique pour adapter leurs pratiques professionnelles, et répondre aux missions qui les guident.

Objectifs

- Développer le centre social comme un lieu de ressources
- Former et sensibiliser les travailleurs sociaux aux problématiques liées aux spécificités du mode de vie des Gens du Voyage
- Favoriser des rencontres entre voyageurs et non voyageurs
- Faire tomber les barrières

Moyens et outils

- Convention pluriannuelle avec le Conseil Départemental de l'Essonne
- Fédérations nationales : FNASAT, Fédération des Centres sociaux
- Tous les outils créés l'ADGVE (Expositions, jeu « la place ou la poisse », films, PowerPoint,...)
- Programme de formation adapté au contexte et aux publics

Instance de suivi

Rapport d'activité
Orientations du Conseil d'administration de l'association.
Bilan avec les financeurs

Indicateurs de suivi

- Nombre de participants
- Nombre de demandes
- Feuilles d'évaluation remplies par les stagiaires

Échéancier/calendrier

Actions ponctuelles disponibles sur demandes

Participation à la formation des étudiants en travail social :

Stages :

- Fin de stage 3ème année AS - IRFASE - 13/10/2014 au 13/03/2015
- Poursuite du stage dernière année éducatrice – IRFASE – 11/02/2015 au 26/02/2016
- Stage 3ème année AS 3ème Année – IRFASE – du 21/09/15 au 17/03/2016

Stages autres :

- 5 au 9 /01/15 Stage d'observation 3^{ème} des collèges
- 30/06/2015 Accompagnement d'un stagiaire pour son mémoire de 1ère année de Master « Urbanisme et Aménagement » mention « Urbanisme Sujet : « Les Aires d'accueil : vers l'inclusion des Gens du voyage dans la vie locale ?

Entretien/rédaction de mémoire/recherche :

- 13/02 : entretien mémoire AS - IRTS Melun
- 3/11 : entretien mémoire AS - IRTS Paris sur la scolarisation des enfants du Voyage.

Formation et information :

Généraliste « Gens du voyage »

- 07/06 : Festival de l'association MOZAÏQ/ Essonne: – après midi - animation Quiz sur le statut des gens du voyage en France : Loi de 1969 = 40 stagiaires
- 30/06 : Rencontre avec 20 Étudiant(e)s en master politique de la ville à l'université d'Evry et leur professeur sur les objectifs, les missions, le cadre d'intervention de l'ADGVE, et la thématique « gens du voyage »

Activité économique - création d'entreprise

- 04/06 : ADAPGV 86 : 3 heures – lors de l'Assemblée générale de l'association = 80 personnes
- 28/05 : CD 91 information à destination des travailleurs sociaux référents RSA sur les nouvelles obligations de l'autoentrepreneur et de la création sur les métiers réglementés via mail au RTIST et CTRS
- 27/11: ARTAG 69 matinée de formation à l'attention des travailleurs sociaux de l'Ain : « l'insertion économiques des gens du voyage : le rapport au travail »

Santé

- 14/04 : accueil et formation à l'ADGVE de 15 stagiaires de l'Institut de formation en travail social de l'APHP : « Gens du voyage et parcours de soin » 1 journée
- 12/05 : Réseau NEPALE d'accompagnement dans les soins palliatifs Essonne : – 1h30 à destination des professionnels « la santé des gens du voyage » = 30 personnes
- 06/10 : Rencontre Association Française contre les Myopathies (Mme LELONG)

Scolarité

- 27/01: Rencontre équipe éducative Ecole Joliot Curie de Morangis
- 03/03 et 1/06 : Rencontre équipe éducative école Louise Michel de Brétigny
- 23/03 et 05/06 : Groupe de travail sur le suivi du parcours scolaire des EFIV (Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs) – Ministère de l'Éducation Nationale + présentation du film « voyage au collège » = 25 personnes
- 18/03 : IFTS La salpêtrière (APHP): formation travailleurs sociaux en formation continue - présentation du film « voyage au collège »= 20 personnes
- 05/05 : Présentation film « voyage au collège » aux équipes enseignantes de Lardy = 6 personnes
- 30/05 : Participation journées portes ouvertes du Collège Roland Garros + projection du film « voyage au collège » = 10 personnes
- 26/06 : formation dans le cadre du festival « roues libres » - thème approche socio-culturelle/habitat/scolarité au niveau local à partir du film « voyage au collège » 1/2 journée à destination des partenaires de l'Essonne : 18 personnes dont 2 assistantes sociales de la MDS de Ris-Orangis+ 3 assistantes sociales MDS Brétigny sur Orge + chef de service adjointe Habitat Conseil Départemental.

Appui aux services :

- 10/02 : Médiation avec Direction de l'école Paul Bert de Paray vieille poste
- 02/07 : Rencontre avec l'Agence de communication HEIN pour les orienter dans leur projet de film sur l'habitat adapté aux GDV à Brétigny--sur--Orge, film financé par les services de l'Etat.

- 24/07 : travail commun et rencontre avec une conseillère de la mission locale VITACITE pour montage d'un dossier FDAJ¹ pour une création d'entreprise
- 03/09: réunion avec les directrices des MDS de Saint-Geneviève-des-Bois et Arpajon pour participer à un « projet social de territoire »: mise en relation avec un intervenant d'un autre département sur la question du travail social auprès des Gens du voyage

Rencontres partenariales :

Action sociale :

- 06/05/ : Nouvelles Voies – reprise de contact et point / orientations
- 04/06 : EPL les Ulis

Scolarité :

- Association Le Phare pour mise en place partenariat

Habitat :

- 9/01 : AORIF - Union sociale pour l'habitat d'Ile de France
- 04/02 : laboratoire de recherche LAB'URBA - 13/03 : Comité de veille DALO -
- 02/04 : Rencontre IAU (Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile de France) : présentation Observatoire + diagnostic des Gens du voyage du futur SRHH (Schéma régional de l'hébergement et de l'habitat) –
- 28/04 : OPIEVOY pour attribution logement adapté à Brétigny
- 11/05 : PDALPD –
- 09/06 : Concertation future aire d'accueil Dourdannais en Hurepoix

Insertion :

- 04/06 : EPL les Ulis
- 07/10 rencontre avec un technicien RSI sur tous les droits, et obligations liés au statut de travailleur indépendant, ainsi que les modifications à venir

Commentaires sur la formation

Les participants des formations que nous proposons se répartissent dans trois groupes principaux du point de vue de la connaissance préalable de la problématique et de l'approche du public.

- Les professionnels ou bénévoles qui connaissent bien le public et/ou qui ne se laissent pas influencer par leurs représentations,
- Ceux qui ont une connaissance très faible de la question et qui ont besoin d'apports de bases, comme par exemple « qui sont les « gens du voyage », les « roms », les "Tsiganes" »,
- Ceux qui ont affaire régulièrement avec les « Gens du voyage » mais qui sont souvent désemparés par rapport à certaines thématiques comme la scolarisation ; l'insertion professionnelle...

Au-delà des apports théoriques et expérientiels que l'ADGVE propose dans la formation, les sessions les plus enrichissantes aussi bien pour les participants que pour nous sont celles qui fonctionnent fortement sous forme d'échange de pratiques entre tous les participants.

L'ADGVE est en train d'élaborer avec le service de la DILEE les modalités de partenariat spécifiques aux « territoires prioritaires » comme prévu dans la convention.

Les actions de formation se réaliseront dans ce cadre.

En 2015, un outil de formation commun à tous les services de l'ADGVE a été finalisé. Il comprend :

- un PowerPoint qui sera réactualisé en fonction des demandes,

¹ Fond Départemental d'Aide aux Jeunes : dans ce cas le FDAJ est sollicité pour l'achat de matériel professionnel

- un support donné aux participants sous forme d'une brochure d'environ 50 pages A5 qui reprend le PowerPoint avec plus de détails, des focus, une bibliographie et une sitographie.

Cet outil évolue au fil des formations réalisées en fonction du retour des participants

Projet 2016² : Améliorer la formation et le soutien aux services départementaux par la création d'une adresse électronique dédiée

Objectifs :

- Apporter un complément à la formation théorique sur la question « gens du voyage » aux professionnels des MDS/CCAS
- Intervenir plus régulièrement sur des sessions courtes sur le mode étude de situations
- Permettre de partager plus largement les questions au niveau d'une ou plusieurs MDS et d'élargir l'expertise
- A termes, partager des fiches pratiques sur les points plus techniques

Moyen : création d'une adresse électronique dédiée : formation@adgve.com

1. Les travailleurs sociaux qui rencontrent une difficulté lors de l'accompagnement d'une personne ou qui ont tout simplement une question à poser sur la thématique « gens du voyage » envoient un courrier électronique expliquant la situation ou formulant la question.

2. Les professionnels de l'ADGVE font régulièrement le point sur tous les courriers reçus pour pouvoir préparer et proposer des sessions de formations appliquées.

² Ce projet a été présenté à une Référente technique RSA afin qu'elle puisse à son tour le soumettre en réunion interne.

5-2 Accompagnement social Individuel et familial : accès aux droits

Orientations :
Accompagnement social individuel et familial

Acteurs

- Pilote : ADGVE
- Partenaires : CG91 : DGAS, DILEE, Etat : DDCS,
- Interlocuteurs : CCAS, CPAM, CAF, Hôpitaux, services de droit commun : MDS, référents RSA de l'Essonne et des territoires d'où relèvent les publics accompagnés
- Référent ADGVE : 1 chargé d'accompagnement social
- Public cible : Gens du Voyage et toute autre personne ayant le même mode de vie, habitants de l'Essonne ou de passage sur le département. Usagers ou non du centre social.

Constat

Appartenance à un statut discriminatoire
Difficulté d'accès aux droits et à l'autonomie
Vécu d'exclusion
Envie d'apprendre
S'insérer tout en gardant sa culture

Objectifs

- Développer des actions répondant à des besoins spécifiques non traités par les structures de droit commun
- Faciliter l'accès aux droits aux familles
- Soutenir les services de droit commun
- Former et informer les services et le public
- Lutter contre les inégalités sociales

Moyens et outils

- Convention avec le Conseil Général de l'Essonne
- Convention socio éducative avec les services départementaux de la cohésion sociale de l'Etat
- Agrément par le Préfet « Organisme de domiciliation »
- Convention de prestation de service avec la CAF de l'Essonne pour le centre social
- Deux chargés d'accueil et un chargé d'accompagnement social + une aide spécifique le jour de permanence par deux autres travailleurs sociaux.
- Organisation d'une journée de permanence par semaine sans rendez vous
- Possibilité d'être reçu ou visité à domicile sur rendez vous : 2 véhicules de service
- Accueil téléphonique 5j/7
- Accueil pour la distribution du courrier 5j/7

Instance de suivi

Rapport d'activité
Orientations du Conseil d'administration de l'association.
Bilan avec les financeurs

Indicateurs de suivi

- Fréquentation des permanences sociales dont nombre de personnes suivies en partenariat avec le CG91 dans le cadre du RSA
- Visites à domicile : territoires concernés et types de problématiques rencontrées
- Soutien dans les démarches par l'accueil téléphonique
- Soutien aux services : fiches de liaison
- Constat des besoins et propositions

Échéancier/calendrier

Action pérenne

Evaluation/Bilan 2015

654 personnes soit 328 ménages ont été accompagnées dans leurs démarches sur interventions dont 263 personnes bénéficiaires du RSA (40%) représentant 207 ménages (63%)

Les interventions d'accompagnement social se répartissent comme suit :

Permanences sociales et rendez vous au local du centre social :

597 personnes reçues soit 300 ménages sur 1115 interventions avec une moyenne de 0 :39mn par entretien (soit 158 personnes de plus qu'en 2014)

Visites à domicile :

101 personnes soit 25 ménages visitées, en 115 visites, avec une moyenne d'entretien de 0 :49mn par visite (soit 26 visites en plus qu'en 2014))

Appels téléphoniques :

145 personnes accompagnées en 80 interventions avec une moyenne par intervention de 0 :36mn (soit 17 personnes en plus qu'en 2014)

Difficultés rencontrées par l'ensemble des personnes reçues aux permanences sociales :

71% rencontrent des difficultés financières dont 46 % (soit 220 personnes sur 470) relèvent du RSA

50% souhaitent être aidés dans les démarches relatives à la santé – la CMU – la Mutuelle dont 39% (soit 130 personnes sur 333) relèvent du RSA

10% recherchent un accompagnement vers l'emploi salarié (34), la formation(15) ou la scolarité(17) dont 15% (soit 10 personnes sur 66) relèvent du RSA

13% recherchent un soutien juridique dont 41% (soit 36 personnes sur 86) relèvent du RSA

8% Recherchent une domiciliation dont 18% (soit 10 personnes sur 53) relèvent du RSA

Travail en partenariat avec les services du CD91 et plus particulièrement dans le cadre du RSA :

- Echanges téléphoniques avec les référents RSA afin de coordonner la complémentarité du travail.

<=/ Commentaire du bilan

Comparatif avec l'année 2014 :

Tous les secteurs relevant de l'accompagnement social sont en hausse par rapport à 2014.

Une augmentation de 23% du nombre de personnes accompagnées : plus particulièrement sur les démarches d'accès aux aides financières, de renouvellement CMU et de recherche de domiciliation.

Des durées d'entretiens en baisse : 0h40 qui s'explique par la mise en place d'actions de groupe sur les démarches de renouvellement des droits CMU en particulier et d'accès au FSL.

263 personnes bénéficiaires du RSA en Essonne (soit une augmentation de 11% par rapport à 2014) ont sollicité un accompagnement de l'ADGVE : les difficultés rencontrées nécessitent l'intervention de l'association faute de trouver une réponse ou un accueil disponible à ces familles dans le cadre du droit commun.

71% des demandes concernent des personnes rencontrant des difficultés financières (+28%). Les difficultés économiques sont majeures : nombre de familles sont surendettées. 79% des demandes relèvent d'une demande d'aide au chauffage auprès du FSL.

Malgré l'accompagnement dont devraient bénéficier les allocataires du RSA, les renouvellements de la CMU pour personnes ne se font toujours pas auprès des services d'accompagnement du droit commun. Le nombre total de personnes concernées est passé de 165 en 2014 à 333, dont 130 rsa

53 personnes (soit +35% par rapport à 2014) sont à la recherche d'une domiciliation et d'un service référent : refus de prolonger la domiciliation de la part de certains organismes, transferts de dossiers suite à un changement de lieu de séjour, changement dans la situation familiale, etc..

Projet 2016 :

- Travail sur des fiches techniques sur les thématiques les plus souvent rencontrées : Formation /Emploi, Habitat, Demandes de retraite, surendettement, le RSA (droits et obligations), carte d'identité,
- Recenser les dysfonctionnements afin de faire évoluer les situations auprès des instances compétentes.
- Poursuivre les informations collectives saisonnières : déclarations de revenus aux impôts et aux organismes, etc.)
- Poursuivre le lien avec les services de droit commun : Conseil général, mairies, référents du RSA par le biais des fiches de liaison
- Renforcer les liens avec les associations essonniennes qui ont une action complémentaire avec

Focus :

71% des personnes accompagnées (soit 220 personnes) ont sollicité une aide à l'occasion de difficultés financières.

Ce fort pourcentage en augmentation cette année est le reflet de l'aggravation des conditions de vie des familles : pas d'aide au logement possible quand on vit en caravane, pas d'accès aux tarifs spéciaux d'électricité ou de gaz (pas d'abonnement ni de branchement). La seule aide possible est l'aide au chauffage proposée par le FSL.

175 personnes ont pu bénéficier d'une aide au chauffage dans le cadre du FSL, par l'intermédiaire de notre accueil social.

167 personnes relevaient du RSA, 7 étaient retraités au minimum vieillesse, 1 était handicapée.

Le total des sommes accordées s'élevaient à 43 273,84€ soit une moyenne de 247.27€ par personne.

5-3 DOMICILIATION	Orientations : Accompagnement social individuel et familial
Acteurs	
Pilote : Services de l'Etat Partenaires : CCAS et associations Conseil Départemental : insertion RSA	Réfèrent ADGVE : 2 secrétaires et 1 chargé d'accompagnement social Public cible : personnes sans domicile stable
Constat	Objectifs
<p>Une adresse est indispensable pour accéder aux droits sociaux Un public non reconnu par les collectivités territoriales malgré une présence. Des personnes dont les prestations sociales sont suspendues par défaut d'adresse suite à un changement de situation. Une législation spécifique en rapport à la notion de « Commune de rattachement » (loi du 03 01 1969) L'Association est utilisée comme lieu d'orientation vers d'autres organismes autant que lieu de domiciliation effective. Nécessité d'une réexpédition du courrier pour certains ménages, qui n'est pas prévue par la loi de Mars 2007(DALO)</p>	<p>Permettre l'accès aux droits sociaux, civils, civiques des personnes sans domicile, en habitat mobile ou précaire. Faire reconnaître les liens sociaux des familles sur les secteurs où elles vivent en ayant une domiciliation locale. Aider et soutenir les CCAS dans leur repérage de la législation Développer un dialogue sur la pertinence des titres de circulation, y compris symbolique. avec les ménages et les instances administratives Développer le Centre social en tant que lieu d'accueil et ressource opérationnel et lieu de vie.</p>
Moyens et outils	
<p>Agrément de l'ADGVE le 04/10/2012 par la DDCS de l'Essonne pour 465 ménages qui représenteraient 1302 élections de domicile. Mise en place du protocole prévu par la circulaire du 25/02/2008 et du règlement intérieur de l'ADGVE. 1 jour de permanence sociale et distribution du courrier 5 jours sur 7 2 secrétaires ; téléphone ; logiciel de gestion du courrier; locaux ; boîtes aux lettres : espace accueil, distribution du courrier Participation financière des familles aux frais de réexpédition du courrier</p>	
Instance de suivi	Indicateurs de suivi
<p>Direction, secrétariat et un chargé d'accompagnement social Services de l'Etat, cellule d'hébergement d'urgence</p>	<p>Nombre de personnes domiciliées Nombre de demandes effectuées auprès de l'association Nombre de types d'orientations après examen des situations Nombre de radiations Evaluation qualitative sur le respect du règlement intérieur mise en valeur d'un lien social sur un secteur de du Département de l'Essonne</p>
Echéancier / calendrier	
<p>Agrément de l'ADGVE en Octobre 2012 jusqu'en octobre 2015, prolongation de l'agrément jusqu'en octobre 2016 Statistiques annuelles</p>	

Bilan année 2015.	<=/ Commentaire du bilan
<p>1769 personnes domiciliées, soit 514 ménages Dont 1184 personnes bénéficient du RSA en Essonne, soit 385 ménages.</p> <p>53 nouvelles demandes de domiciliation : soit 26 personnes isolées, 9 isolés avec enfants, 9 couples, 9 couples avec enfants</p> <p>8 domiciliations accordées en 2015</p> <p>43 personnes ont été orientées sur d'autres organismes de domiciliation Soit 23 vers des CCAS (lieux de résidence, de scolarisation ou communes de rattachement), 10 vers la Croix Rouge Française, 10 vers d'autres solutions (adresses chez des tiers, ou dans la famille, organismes de gestion pour les travailleurs indépendants) 10 n'ont pas donné suite à leur demande En retour il y a eu 35 accords et 8 refus de domicilier, dont deux recours auprès du défenseur des droits.</p> <p>10 n'ont pas donné suite</p> <p>13 domiciliations ont été radiées</p>	<p>L'agrément nous permet de refuser les personnes au-delà de 1302, or devant les situations rencontrées nous domicilions 465 personnes de plus</p> <p>Comme l'année précédente, nous ne sommes plus dans la capacité d'accepter de nouvelles domiciliations. Nous réorientons vers le droit commun sur les CCAS si les situations le permettent en faisant valoir la commune de rattachement ou les liens sociaux et les attaches locales. La scolarité, le suivi médical, l'activité professionnelle, le stationnement, sont des arguments pour légitimer la présence sur le secteur.</p> <p>Des difficultés se posent par le refus de certaines Mairies à accepter les demandes de domiciliations.</p> <p>De surcroit CCAS n'offrent pas la réexpédition du courrier. Alors que cette prestation est très demandée par les familles dont le voyage constant est le mode vie.</p> <p>Des demandes ont été orientées sur d'autres services de domiciliations</p> <p>La réexpédition du courrier est un service correspondant à une réalité de vie, une nécessité. Les personnes se déplacent sur tous le territoire national pour des raisons économiques et familiales. Il ne s'agit pas d'un service superflu mais d'un besoin réel indissociable de la domiciliation</p> <p>La domiciliation hormis sa fonction première permettant l'accès aux droits, c'est aussi :</p> <p>Des services ; de gestion, de lecture pour faciliter le sens des courriers, et d'écriture très importante.</p> <p>La gestion d'un service de domiciliation doit obligatoirement être confiée à des personnes qualifiées. Les compétences requises pour les personnes en charge de l'accueil ; sont une vraie capacité d'écoute et de patience, un excellent relationnel et de la diplomatie.</p> <p>L'utilisation d'outils adaptés spécifiques est nécessaire pour la mise en place de méthodes de travail telles que : l'identification des courriers arrivés et expédiés, fréquences, dates de renouvellement des attestations, statistiques et bilans.</p> <p>La gestion d'un service de domiciliation pose la question des moyens humains et financiers car cette activité n'est pas directement subventionnée par les pouvoirs publics. Elle est actuellement financée sur les fonds propres de l'association.</p>

Perspectives 2016

La domiciliation c'est le premier pas vers l'insertion pour les 1184 bénéficiaires du RSA domiciliés.

Nous renouvelons cette année notre demande d'agrément de domiciliation auprès de la Préfecture, qui l'a accordé jusqu'à la fin de l'année 2016.

Focus

L'ADGVE participe au schéma départemental sur domiciliation mis en place par le Préfet de l'Essonne.

Mise en place de Trois groupes de travail :

Le 1^{er} travaille sur les besoins et la répartition territoriale

Le 2^{ème} est consacré aux outils de la domiciliation avec un regard croisé sur ce qui existe sur d'autres départements et les travaux de la FNARS IDF.

Le 3^{ème} recueille la parole des usagers pour qu'ils puissent exprimer ce à quoi ils sont confrontés concernant la domiciliation.

L'ADGVE a exposé sa gestion du service de domiciliation qui est saturé étant donné le surnombre de personnes domiciliées et les moyens humains limités dont nous disposons.

De surcroît certains CCAS (Ris-Orangis, Viry-Chatillon, Palaiseau, Longjumeau) radient des personnes GDV après 20 ans d'ancienneté et de fréquentation régulière et les renvoient vers l'ADGVE.

Chaque service ou association participant à ces travaux a fait apparaître les difficultés rencontrées en matière de domiciliation.

Le coordinateur informe qu'il fera remonter les dysfonctionnements évoqués et que les différents points à travailler sont :

- Développer un socle commun de bonnes pratiques au sein des CCAS
- Travailler sur la dynamique des CIAS sur les territoires ruraux
- Mieux répartir les domiciliations sur les territoires Essonniers.
- Développer la réflexion et la coordination autour des EPCI, CCAS et MDS.

5- 4 Accès aux soins et à la santé

Orientations:
Accompagnement social individuel et familial

Acteurs

- Pilote : ADGVE
- partenaires : CG91, Etat, CPAM 91

Référent : Un chargé d'accompagnement social

Constat

Appartenance à un statut discriminatoire
Difficulté d'accès aux droits et à l'autonomie
Vécu d'exclusion
Absence de représentants d'usager aux différentes instances
Repli sur soi d'une population

Objectifs

- Développer des actions répondant à des besoins spécifiques non traités par les structures de droit commun
- Faciliter l'accès aux droits
- Se former et s'informer
- Apprendre à s'organiser et à se faire représenter
- Lutter contre les préjugés et les discriminations

Moyens et outils

- Les locaux du centre social de l'ADGVE
- 3 chargés d'accompagnement social
- Accueil aux permanences d'accompagnement social (Mardis et Jeudis) et les autres jours sur rendez-vous

Instance de suivi

Rapport d'activité
Orientations du Conseil d'administration de l'association.
Bilan avec les financeurs

Indicateurs de suivi

- Nombres de personnes et ménage venus au permanences et rendez-vous
- Nombre de visites sur les lieux de vie des familles

Échéancier/calendrier

Action pérenne

Evaluation/Bilan 2015

Sur l'ensemble des 654 personnes accompagnées:
98 personnes (Soit 14%) dont 40 personnes visitées à domicile (24 interventions) rencontrent des difficultés de santé. 43 d'entre elles bénéficient du RSA et ont été réorientées vers leurs conseillers d'insertion.

Renouvellement ou ouverture de droit :
CMU : 190 personnes dont 73 relèvent du RSA
Mutuelle : 46 personnes dont 2 personnes âgées visitées à domicile

Types de difficultés rencontrées :

Non respect du parcours santé engendrant le dépassement d'honoraires
Suivi des personnes en situation de handicap, des personnes âgées,
Soutien des référents familiaux,
Dysfonctionnements administratifs,
Refus de soins, Souffrance psychique, Délais de renouvellement des droits dépassés

⇐/ Commentaire du bilan

L'accès et le maintien des droits à la santé sont des préoccupations majeures des familles.

Les conditions de vie et d'habitat ainsi que le statut administratif influent sur l'état de santé des familles et sur leur accès aux droits

Perspectives 2016

- Communication sur parcours de soins et les dépassements d'honoraires pris en charge ou non par une complémentaire santé
- Création d'un groupe « info santé » à destinations des personnes âgées, référents familiaux, allocataire de l'AAH et travailleurs indépendants pour passer à un système d'anticipation et d'information généralisée.
- Repérage des dysfonctionnements et des refus de soins et accompagnement et suivi des recours
- Participation aux différentes organisations territoriales notamment pour recenser les différents acteurs locaux
- Participation à la commission santé pilotée par la Fédération Nationale des Associations Solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage

6 -1**Accompagnement à la création d'entreprise****Orientations:**
Accès à l'emploi et à l'activité économique**Acteurs**

- **Pilote : ADGVE**
- **Partenaires :** travailleurs sociaux de l'Essonne, les Centres de Formalité des Entreprises, RSI, CAF, ADIE... Conseil Général de l'Essonne : DILEE. Etat : DCS
- Référents : 2 chargés de formation à l'économie
- Public cible : Créateurs d'entreprise, bénéficiaires ou non du RSA, Artisans ou commerçants souhaitant un accompagnement

Constat :

Nous accompagnons les personnes dans le cadre d'un projet de création d'entreprise ainsi que pour le suivi post-crétation qu'elles aient ou non créé avec l'aide de l'ADGVE. Elles sont soit orientées par les services sociaux du département, soit viennent spontanément.

Les faibles connaissances de base des personnes rendent difficile la création ainsi que le suivi administratif et comptable de l'activité sans un accompagnement.

La spécificité liée au statut administratif du public Gens du Voyage complexifie d'autant les créations et le suivi des entreprises.

C'est pourquoi notre travail est principalement axé sur la formation/information tant pour le public reçu que pour les différents partenaires, institutions et organismes.

Objectifs

- Accompagnement à la création d'entreprise (dans les domaines du commerce ou des prestations de services)
- Former à la gestion administrative de l'entreprise dans le cadre des droits et obligations en tant que chef d'entreprise et en tant que bénéficiaires d'allocation ou de minimas sociaux
- Faire reconnaître et prendre en compte les modes d'activités spécifiques : travail indépendant, micro-activités (commerce, artisanat, prestations de service aux particuliers ...)
- Formation / information des partenaires, institutions et organismes

Moyens et outils

- 2 formateurs.
- Réunions collectives de 1^{ère} information préalable à la création.
- RDV individuels
- Outils adaptés : Cahier de recette simplifié, modèles pour les déclaratifs, calcul de cotisations, renouvellement de CMU.
- Structures intervenant sur le champ de la création d'activité.

Instance de suivi

Réunions d'équipe

Indicateurs de suivi

- Nombre de participants aux réunions d'information
- Nombre de création
- Nombre d'entreprises maintenues et accompagnées
- Nombre de personnes bénéficiaires du RSA accompagnées dans le cadre de la convention signée avec le CG91

Échéancier/calendrier

Tout au long de l'année

Évaluation/Bilan de l'année 2015

<p>601 entrepreneurs reçus en 2015 :</p> <p>Nombres d'heures : 1710h Durée moyenne/personne : 3h</p> <p>Sur ces 601 entrepreneurs, 170 sont suivis ou accompagnés hors convention. Dont 13 n'ont pas donné suite à la réunion de première information préalable à la création d'entreprise. Nombres d'heures:310h Durée moyenne/personne : 2h</p> <p>553 entrepreneurs reçus en 2014 : <i>Nombres d'heures : 1566h</i></p> <p>431 relèvent de la convention RSA 91 dont 70 personnes accompagnées vers la création. Il en ressort 47 créations effectives et 23 en cours.</p> <p>17 personnes n'ont pas donné suite à la réunion de première information.</p> <p>Nous avons accompagné 87 entrepreneurs avec une création hors ADGVE bénéficiaire du RSA 91.</p> <p>40 personnes avec une création en 2014 ont été accompagnées.</p> <p>Les suivis après création entre 1997 et 2013 sont de 217. Nombre d'heures : 1400h Durée moyenne/personne : 3h</p> <p>Bilans d'activité RSA 91 et fiches de liaisons :</p> <ul style="list-style-type: none">- Bilans d'activité : 26- Fiches de liaison : 6- Bilans de formation : 1 <p>Formation / relation partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none">- Chambre de commerce- Chambre de métiers- FNASAT- EPL	<p><=/ Commentaire du bilan</p> <p>Nous notons pour 2015 une augmentation du nombre de personnes accompagnées (601) par rapport à 2014 (553).</p> <p>Cette augmentation s'explique par la généralisation de la dématérialisation qui oblige les travailleurs indépendants à faire appel au service économie de l'ADGVE afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement spécifique. 170 chefs d'entreprise ont été suivis hors convention car ils n'ont pas été en mesure de trouver les services et les compétences que nous proposons sur les autres départements.</p>
--	--

Perspectives 2016

Maintien de l'activité
Accompagner vers l'autonomie
Informer sur les possibilités d'accès aux formations qualifiantes et VAE pour les métiers du bâtiment.
Formation / information et maintien d'un contact avec les partenaires, les institutions et organismes.

Focus

La baisse des accompagnements qui s'opérait ces dernières années est en train de s'inverser.

Cela s'explique par la mise en place généralisée de la dématérialisation des déclarations et des paiements des taxes, de nouvelles obligations réglementaires pour les autoentrepreneurs et des conséquences d'un contrôle renforcé auprès d'un public mal informé et illettré.

Le fort taux d'illettrisme et le peu de maîtrise des connaissances de base rendait difficile, avant la dématérialisation, le suivi autonome de l'activité sans un accompagnement spécifique. Néanmoins, les différents outils (modèles papiers pour calculer ses cotisations, modèles de feuilles de déclaration trimestrielle CAF, cahiers de recettes...) que nous mettions à disposition des travailleurs indépendants ainsi que la gestion comptable relativement simple du micro entrepreneur leur permettaient d'accéder à une certaine autonomie.

A ce jour, la fracture numérique qui résulte de la dématérialisation fait apparaître des situations de non gestion, de non déclarations et de non recours.

Par exemple, pour 2015, la cotisation foncière des entreprises (ex taxe professionnelle) n'est plus envoyée en support papier au chef d'entreprise.

Celle-ci est adressée par voie électronique sur la boîte mail et sur l'espace impôt de l'entreprise.

La majorité des entrepreneurs n'ont pas créé d'espace professionnel sur le site des impôts « impot.gouv », et se trouve en situation d'impayé sans en avoir connaissance ou conscience. Elle devait être acquittée entre le 15 novembre et le 15 décembre.

Sur les 601 travailleurs indépendants que nous avons accompagnés en 2015 à peine une centaine a créé une adresse mail, préalable incontournable avant toutes actions dématérialisées.

Moins de la moitié de cette centaine a créé un espace professionnel sur le site des impôts leur permettant de payer la cotisation foncière des entreprises. Ce qui laisse envisager un afflux de demandes d'accompagnement au début de l'année 2016.

E-inclusion

Nous continuons de poursuivre le travail élaboré dans le cadre du projet « e-inclusion » du Conseil Régional d'île de France qui a pris fin au mois de novembre 2015. Dans le cadre du PLIE de la communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne, nous allons répondre à l'appel à projet Européen, forts de l'expérience acquise en 2014 et 2015 et grâce aux outils développés à cette occasion.

Une maintenance est assurée concernant **la plate-forme web, www.independantetconnecté.jimdo.com** qui est un **outil de gestion en ligne à destination des entrepreneurs**. On y trouve également toutes les informations concernant la création de microentreprises.

Cette plate-forme s'adresse également aux partenaires du département afin de leur permettre de trouver des informations en lien avec les activités indépendantes.

Le service « économie » de l'association a créé une boîte mail plus particulièrement destiné aux entrepreneurs : **eco@adgve.com**.

Cet outil incontournable nous sert à transmettre des informations d'ordre général concernant la gestion des entreprises. Les personnes peuvent également nous poser des questions plus spécifiques en lien avec leur activité.

Ce projet est à la base de la réalisation d'actions de formation sur les déclaratifs en ligne. Conjointement à ces actions nous avons mis en place **une permanence d'une demi-journée par semaine afin d'accompagner les personnes dans ces démarches dématérialisées.**

Cette permanence est assurée en général par le formateur de l'espace numérique, qui était le porteur du projet et les 2 formateurs du service économie de l'association.

Nouvelles obligations

Dans le cadre de nouvelles obligations, les personnes ayant créé une activité sous l'ancien statut de l'autoentrepreneur, se voient, depuis le 1 janvier 2015, dans l'obligation de s'inscrire auprès des différents greffes des chambres consulaires, commerce et métiers.

En effet, les autoentrepreneurs en étaient jusque-là dispensés.

Si le travailleur indépendant ne s'est pas acquitté de cette formalité il risque, en cas de contrôle, 4000€ d'amende.

A ce jour, nous poursuivons notre travail d'information et de régularisation des autoentrepreneurs que nous accompagnons.

Contentieux CAF et prévention de la fraude

Notre action a aussi une valeur de prévention et de formation des allocataires du RSA sur les devoirs, les droit et obligations.

Le constat est le suivant pour le public fréquentant l'ADGVE :

- Une faible connaissance des différentes allocations
- Une absence de formation sur les obligations déclaratives (revenus, changement de situation...)
- Une méconnaissance des documents et justificatifs à conserver
- Une méconnaissance des modalités de calcul des différentes allocations

Afin d'appuyer nos actions de préventions/formations relative aux prestations de la CAF nous avons construit 2 outils sous forme de flyer qui explique très simplement ce qu'est le RSA.

Les personnes qui viennent à l'association afin d'être accompagnées suite à une enquête administrative ou une demande de remboursement d'allocation (trop perçu) sont orientées vers une association spécialisée dans les questions juridiques.

Notre but n'est pas de remettre en cause le travail des agents de la CAF mais de permettre aux personnes de vérifier le bien-fondé des décisions et de soutenir les allocataires dans leur possibilité à faire valoir leurs droits.

Notre travail d'accompagnement social consiste également, lorsqu'une suspension des prestations intervient et que plus aucunes ressources ne permettent de subvenir aux besoins quotidiens du foyer à œuvrer pour que des aides soient dégagées. Ceci, le temps, le cas échéant, du rétablissement des droits.

Ce travail d'accompagnement se fait avec les services sociaux du département et les associations caritatives. Des interventions sont faites auprès des mairies dans le cadre des dettes de cantines s'il y a lieu. Nous nous efforçons d'avoir un rôle de médiation en nous abstenant de tout parti pris.

6-2 Accès vers l'emploi salarié

Dans le cadre de :
Accès à l'emploi et à l'activité économique

Acteurs

- Pilote : ADGVE
- Partenaires : CG91, Etat
- Référent ADGVE : Chargé d'accompagnement social
- Public cible : Toute personne souhaitant accéder à l'emploi salarié, principalement un public jeune

Constat

Statut discriminatoire
Difficultés d'accès aux droits et à l'autonomie
Vécu d'exclusion
Travailler tout en gardant sa culture
Manque de connaissances dans les méthodes de recherche d'emploi.
Aucune expérience professionnelle
Faible niveau en lecture et écriture

Objectifs

- Offrir un ensemble de moyens pour accéder à l'emploi
- Accompagner la demande vers des organismes partenaires
- Soutenir et organiser les méthodes de recherches

Moyens et outils

- Entretien individualisés et proposer une méthode adaptée à chacun.
- recherche des offres sur les différents médias – Journaux – Sites spécialisés.
- rédaction de CV et lettres de motivations
- remplir les formulaires de Pôle-Emploi et les préparations aux entretiens
- Mise en relation avec des structures d'insertion par l'activité économique (les S.I.A.E.) du 91
- Mise en relation avec les Missions Locales – et suivi du parcours
- Apprentissage et perfectionnement dans les techniques de prospection des offres
- Suivi dans les différentes étapes des parcours
- Contacts avec les partenaires avec des fiches de liaisons. – et suivi du parcours

Instance de suivi

A partir du premier entretien, les séances de travail suivent en fonction des résultats de la recherche

Indicateurs de suivi

- Nombre de demandes
- Nombre de situations abouties par une embauche
- Nombre de fiches de liaisons avec les partenaires
- Nombre de situations en cours de résolution

Échéancier/calendrier

Evaluation des dossiers et des situations individuelles au cas par cas

Evaluation/Bilan 2015

- 28 personnes concernées (emploi + formation professionnelle) sur 55 interventions
15 femmes et 13 hommes âge moyen 28 ans
- 46 rendez-vous obtenus, qui ont aboutis à 3 CDD,
- Durée d'accompagnement : 1 semaine 29 :38 , avec une durée moyenne par intervention de 1 :11heure assurées par le chargé d'accompagnement social
- Partenaires : MDS – Associations d'Insertion Missions Locales (Massy - Evry – Corbeil et Arpajon, Brétigny) – Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) à Fleury Mérogis et hors Essonne – Pôle Emploi
- Service emploi municipal de Lisses

Commentaire du bilan

Pour ceux qui trouvent un emploi, les durées d'embauches vont de quelques jours à quelques semaines.

Les secteurs professionnels sont :
Restauration rapide. -Missions auprès d'agences d'intérim. -Ramassage d'ordures ménagères - Chantiers d'insertion dans le cadre des PLI (Plan Local d'Insertion) sur des postes d'entretien d'espaces verts.

Les entretiens sont individuels. Un suivi personnalisé accompagne chaque situation

- Agences d'intérim
- MIVE
- Association d'insertion : Action Emploi - Arpajon

Action réalisée en 2015 et Perspectives 2016

Dans le cadre d'un stage à responsabilité dans le cadre de sa formation d'éducatrice spécialisée : la stagiaire s'est chargée de consolider les moyens déjà mis en place à savoir :

Affichage dans nos locaux :

- Un tableau avec les offres d'emploi envoyées par la référente technique RSA (RTISP)
- Les différents « Forums de l'Emploi » dans les Villes du département.

Soutien et aide pour la rédaction de CV – Conseils pour la rédaction de lettres de motivation – Création de son propre espace de recherche sur un ordinateur de l'E.P.N.E.

Inciter l'autonomie dans la recherche et de son suivi par l'initiation et le perfectionnement de l'utilisation d'Internet comme outil de recherche :

Maintenir et développer les contacts auprès des partenaires comme des Associations Intermédiaires Les Missions Locale et les agences de Pôle Emploi - Des agences d'intérim de l'Essonne.

Mise en place, dans l'accompagnement et la recherche d'emploi des séances collectives afin de mutualiser les recherches et que chacun s'enrichisse des expériences des autres.

7-1 Accompagnement individuel à l'habitat

Orientations :
Lutter contre les discriminations

Acteurs

- Pilote : ADGVE
- Partenaires : pôles juridiques de l'ANGVC et de la FNASAT/ professionnels du droit et de la justice
- Référent ADGVE : Chargée de mission Habitat
- Public cible : « Gens du Voyage »

Constat

- Très peu d'offre publique d'habitat adapté aux gens du voyage
- Un habitat privé en caravane peu reconnu qui de ce fait et du manque d'offre publique se développe aux marges du droit de l'urbanisme
- Vécu d'exclusion et sentiment de discrimination face à des démarches complexes et non-accompagnées dans le droit commun : demandes d'autorisations d'urbanisme, de raccordement aux réseaux, de logement adapté.
- Difficultés d'accès au droit commun car personnel peu formé sur l'urbanisme et le statut de la caravane etc.

Objectifs

- Informer les ménages sur leurs droits
- Les accompagner dans le montage de dossiers pour faciliter l'accès aux droits
- Sensibiliser et faire le lien auprès des structures de droit commun
- Révéler des carences quantitatives et qualitatives en vue d'obtenir des réponses adéquates

Moyens et outils

- Chargé de mission Habitat diplômé d'un master 2 Urbanisme et aménagement
- Appui technique des pôles juridiques de l'ANGVC et de la FNASAT
- Fonds privés : Subvention Fondation Bruneau
- CG91 : Lutte contre les discriminations et DDCS : convention socio éducative

Instance de suivi

- Réunions d'équipe

Indicateurs de suivi

- Nombre de dossiers suivis / nature des demandes
- Nombre de ménages et de territoires concernés

Échéancier/calendrier

- Action pérenne

Évaluation/Bilan 2015

- 116 interventions (durée moyenne 66 min) :
 - 41% relatifs à l'urbanisme
 - 29 % relatifs aux raccordements aux réseaux
 - 26 % relatifs au nonaccès à l'habitat (DALO, expulsions, aires d'accueil)
 - 3 % relatifs à l'amélioration de l'habitat (prêts caravanes, réhabilitation)
- 78 ménages concernés, soit 232 personnes
- 44 communes concernées, dont 40 en Essonne et 4 hors département

⇐/ 1 du bilan

- **Une forte demande relative au nonaccès à l'habitat**
- **Une forte demande en raccordements aux réseaux**
- **Un nombre de ménages sous-estimé car lors d'un accompagnement dans le cadre d'une expulsion souvent un seul ménage comme interlocuteur (l'expulsion peut concerner plus de 20 ménages)**

Perspectives 2^{ème} semestre 2015

- Suivi des expulsions et des refus (ou coupures) de raccordement à l'électricité, en lien avec les autres associations luttant contre l'exclusion, notamment par le biais de la FNASAT.
- Création d'un observatoire mutualisé avec d'autres partenaires au niveau de l'Ile-de-France.

Focus

L'accompagnement individualisé des familles dans l'habitat fait appel à des compétences variées ; urbanistiques, juridiques, sociales... mais aussi à des moyens d'actions très réactifs notamment pour l'accompagnement juridique des familles en situation d'expulsion ou pour la négociation avec les communes et autorités compétentes sur diverses questions (coupures ou refus de raccordement, expropriation, travaux sans déclaration préalable...).

Ces compétences dépassent parfois le champ d'intervention de l'ADGVE, elles font appel à des réseaux très larges d'interlocuteurs ou d'intervenants dont les partenariats sont présentés dans la fiche action. L'ensemble de ces missions, nécessite un investissement humain plus soutenu et continu de la part de l'association qui ne dispose pas des moyens nécessaires actuellement. Cette action s'appuie à celle menée dans le cadre de l'Observatoire de l'habitat des gens du voyage de l'Essonne dont le porté à connaissance des situations sur le département vise à favoriser une prise en compte dans les programmes et un investissement réel des dispositifs de droits commun pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

De même il convient de souligner l'imbrication des accompagnements les uns par rapport aux autres. En effet, les difficultés en matière d'habitat privé sont le reflet d'une non-reconnaissance de l'habitat en caravane. Celle-ci entraîne une non-prise en compte de cet habitat au sein des documents d'urbanisme et se traduit également par une offre publique en habitat sporadique. Ces manques se répercutent eux-mêmes sur l'accueil (obligation réalisée à hauteur de 40% à peine sur le département) : manque de places, litiges sur les lieux de vie. Des ménages font donc le choix ou subissent le fait de ne pas pouvoir entrer sur les équipements d'accueil et se retrouvent fréquemment sous le coup d'expulsions. L'accompagnement dans chaque domaine nécessite une stratégie globale de l'ADGVE tel que celle de l'utilisation du DALO comme levier d'une offre publique en habitat adapté.

L'accompagnement de l'habitat privé : urbanisme et raccordement aux réseaux

Accompagner les ménages quant à l'urbanisme applicable sur leur terrain va de l'information quant aux règles d'urbanisme (stationnement de caravane et installation d'habitation légère sur un terrain privés) jusqu'à l'élaboration avec les ménages de dossiers spécifiques (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire). De même, le service Habitat se positionne comme médiateur en cas d'infractions aux règles d'urbanisme ou de litiges avec les communes tout en permettant l'accès aux droits et à la justice à ces ménages.

L'importance de ce domaine est symptomatique de la pression foncière due à la pénurie de terrains disponibles existant en Ile-de-France, au manque d'offre publique ainsi qu'aux revenus modestes de certaines familles qui ne peuvent contracter d'emprunt auprès des banques. Les familles les moins renseignées et les plus démunies acquièrent ainsi des terrains sur lesquels les contraintes réglementaires sont fortes. Au-delà des lieux de vie inadéquats au regard de l'aménagement du territoire, la question posée plus largement par cet accompagnement est relative au droit de cité des gens du voyage et à la place pour l'habitat mobile permanent au sein des documents d'urbanisme. En effet, les personnes qui souhaitent s'installer en respectant les procédures nécessaires (déclaration préalable, permis de construire) se retrouvent souvent en difficultés soit car le document d'urbanisme interdit le stationnement de caravanes, soit par le manque d'accompagnement à l'élaboration de dossiers complexes au sein des services d'urbanisme.

La question du droit de cité pour les habitants vivant en résidence mobile se reflète aussi dans l'accès aux réseaux. La totalité des demandes dans ce domaine en 2014 concernent l'accès à l'électricité. Des familles propriétaires depuis 2, 5, 10, 20 ans sont confrontées à des problèmes considérables pour obtenir ou maintenir un raccordement électrique sur leur terrain. Nombre de familles n'ayant pu obtenir de raccordements définitifs, font la demande d'un raccordement provisoire. Ce dernier type de raccordement est autorisé un an reconductible trois mois selon les cas. Les familles ont largement conscience du caractère provisoire de ce type de raccordement. Mais la fin du contrat reste souvent délicate à gérer, peu de communes sont prêtes à reconnaître les familles comme habitants et à les soutenir pour obtenir un raccordement définitif. Au contraire la difficulté principale réside dans le fait que les mairies font injonction auprès du distributeur à toute demande de raccordement (provisoire ou définitif) de terrains sur lesquels vivent des familles Gens du Voyage. Lorsqu'une demande de raccordement a abouti, d'autres freins interviennent : devis extrêmement élevés ou coupure/retrait du raccordement une fois ce dernier obtenu.

Le travail de l'ADGVE consiste à aider les ménages dans la rédaction de leur demande, le montage des dossiers (plans de situations, plans masse à effectuer). De même, en raison de nombreux refus ou de coupures, l'ADGVE oriente et accompagne de nombreux ménages vers le droit et la justice.

L'accompagnement de situations conséquentes au nonaccès à l'habitat : expulsions et difficultés liées aux aires d'accueil

Ce suivi a lieu tout au long de l'année mais se concentre davantage sur la période hivernale et sur celle de l'été. Il s'agit avant tout d'effectuer une médiation avec les élus locaux pour rechercher des solutions temporaires de séjour à des ménages non reconduits sur des aires d'accueil ou ne trouvant pas de places sur les équipements existants où séjourner. Elle concerne également, des procédures d'expulsion de familles sans droit ni titre et installées depuis des décennies sur des terrains. Les familles relevant d'un

besoin en habitat sur lesquelles pèsent un jugement d'expulsion sont pour certaines déplacées sur une aire d'accueil. L'association déplore l'inexistence d'un dispositif départemental de médiation et d'orientation des ménages en situation d'expulsion. De même, le besoin en habitat n'apparaît pas être suffisamment reconnu par les élus conduisant à des situations de non-sens telle que celle précédemment citée.

La question des litiges sur les aires d'accueil est liée à ce dernier exemple. La majorité des aires d'accueil sont occupées durablement par des ménages dont le besoin est l'habitat. D'une part les équipements ne sont alors plus ouverts aux ménages effectivement itinérants (les conditions d'admission sont aussi très variables d'un lieu à l'autre renforçant les difficultés d'accès) et d'autre part, les aires d'accueil ne sont pas conçues et gérées comme des lieux d'habitat (manque d'intimité, prix des emplacements et des fluides élevés dans ouverture d'aides au logement etc.)

L'ADGVE accompagne des ménages qui ne peuvent aller sur les aires d'accueil (faute de place ou de revenus suffisants) et d'autres qui y vivent dans des conditions difficiles (cohabitation, manque de visibilité sur les tarifs, problématiques de salubrité etc.).

L'accompagnement vers l'habitat comme levier d'une offre publique adaptée

La démarche de l'ADGVE, similaire à celles des associations œuvrant pour la reconnaissance du droit à l'habitat des populations dites Gens du voyage, est d'accompagner les ménages ne disposant pas de lieu de vie. L'association les accompagne en élaborant avec eux des dossiers de demande de logement social dans lesquels leurs souhaits sont précisés : intégrer un habitat permettant de conserver leur mode de vie en caravane. Ce type de demande est effectué en accord avec les objectifs du PDALPD de l'Essonne de réalisation d'opérations d'habitat adapté pour les gens du voyage sédentaires (fiche action n°7). Pour les situations les plus urgentes, des demandes de DALO sont réalisées.

Les demandes en vue d'une reconnaissance DALO ont également pour objectif de révéler des carences, quantitatives et qualitatives, auxquelles il convient de produire des réponses adéquates.

A ce titre, le comité de suivi de mise en œuvre du droit au logement opposable énonce que : « *Si le logement locatif social ordinaire constitue le débouché logique de la très grande majorité des recours déposés au titre du DALO, il convient de rappeler qu'il appartient à la commission de médiation de définir les caractéristiques du logement correspondant aux besoins et aux capacités du demandeur. De même que le manque de logements sociaux n'exonère pas l'Etat de son obligation, de même l'absence de terrains familiaux, ou d'autres formules d'habitat adaptées à tel ou tel public (personnes handicapées par exemple), ne doit pas faire obstacle au recours et à la reconnaissance du droit au logement d'un demandeur.* »¹

En 2012, plusieurs dossiers DALO ont été élaborés, la commission de médiation n'a reconnu qu'un seul ménage prioritaire. Cependant elle n'a pas spécifié le besoin exprimé par la famille en habitat. Les caractéristiques du logement sont les suivantes : « *de type T3* », au troisième étage sans ascenseur. En 2013, l'accompagnement juridique des dossiers DALO s'est donc concentré sur ce dossier. Dans les six mois suivant cette décision favorable, aucune proposition de logement n'a été faite au ménage sous le coup d'expulsions régulières. Un recours a donc été formulé devant le tribunal administratif pour non-proposition suite au dépassement du délai. A l'occasion de cette audience, il a été demandé au juge administratif que les caractéristiques de l'habitat soient davantage précisées, afin que soit reconnu le besoin du ménage en habitat adapté. Le jugement a été renvoyé en septembre, entre-temps un travail important pour consolider la demande de reconnaissance du besoin a été effectué en lien avec l'avocat de la famille. La décision du tribunal, en date du 13 septembre 2013, n'a pas été dans ce sens et a reprécisé le rôle de la commission de médiation et celle du tribunal administratif : « *La commission de médiation est chargée de déterminer pour chaque demandeur (...), les caractéristiques [du] logement, ainsi que, le cas échéant, les mesures de diagnostic ou d'accompagnement social nécessaires.* », [...] « *Il n'appartient pas au juge administratif, saisi sur le fondement de l'article L. 441-2-3-1 du code de la construction et de l'habitation, de définir les besoins du bénéficiaire d'une décision favorable de la commission de médiation autrement qu'en se référant au contenu de cette décision dont il doit assurer l'exécution* ».

Les décisions de la commission de médiation sont bien évidemment source de déception pour des familles qui vivent en Essonne depuis des décennies dans des conditions très difficiles. Le sentiment d'être délaissées par l'Etat ne peut pas être ignoré.

Au-delà, ces décisions posent question quant à l'harmonisation des politiques publiques dans le département dans la prise en compte de l'habitat des gens du voyage. En effet, le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Essonne est explicite quant à la prégnance d'un besoin en habitat sur le département. A ce titre, l'habitat ne relevant pas de la loi Besson, le document renvoie, depuis sa révision courant 2013, au Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées. En effet, la reconnaissance d'un besoin spécifique pour ces populations et leur précarité croissante sur le territoire, a abouti à des objectifs de réalisation de logements sociaux adaptés et financés en PLAI dans le PDALPD. A ces avancées locales s'ajoute, à l'échelle des politiques nationales, une réflexion certaine sur l'habitat et l'accès au droit commun de populations bénéficiant encore aujourd'hui d'un statut administratif discriminatoire.

Dans ce contexte favorable, la relative reconnaissance du caractère prioritaire des ménages vivant en caravane sans lieu de vie stable et décent en Essonne nous apparaît contradictoire.

¹ Comité de suivi de mise en œuvre du droit au logement opposable, L'AN II DU DALO : PRIORITE A LA BATAILLE DE L'OFFRE, 3ème Rapport annuel octobre 2009, p. 35

7-2 Appui et Conseil aux Collectivités et autres acteurs locaux pour l'habitat

Orientations :
Lutter contre les discriminations

Acteurs

- Pilote : ADGVE
- Partenaires : Conseil Général et Etat, PDALPD
- Référent ADGVE : Chargée de mission Habitat
- Public cible : Collectivités locales, bailleurs sociaux, associations et structures dans le champ du logement et de l'habitat.

Constat

- Besoin de connaissance et d'accompagnement des collectivités et autres acteurs locaux relatifs à l'habitat spécifique des « Gens du voyage »

Objectifs

- Développer le centre social en tant que lieu ressource opérationnel

Moyens et outils

- Chargé de mission Habitat diplômé d'un master 2 urbanisme et aménagement
- Appui des services de droit commun, notamment des services de la Direction Départementale des Territoires et du Conseil Général

Instance de suivi

- Réunions partenariales

Indicateurs de suivi

- Territoires concernés
- Nature des demandes

Échéancier/calendrier

- Action pérenne

Evaluation/Bilan 2015

- 4 communes
 - 2 bailleurs
 - Nature des demandes :
- Participation réunions pour apport technique,
Demandes de médiation

⇐/ Commentaire du bilan

Une partie de l'action s'inscrit en complémentarité de l'observatoire et des situations repérées lors des enquêtes réalisées dans ce cadre.

Le reste de l'action est subordonnée à des sollicitations émanant des collectivités dans le cadre de projets précis (opérationnels, élaboration de documents relatifs aux gens du voyage etc.)

Perspectives 2016

- L'ADGVE souhaite dans le cadre de son agrément centre de formation développer les propositions envers les services communaux et intercommunaux relatives à l'information et la formation sur la thématique de l'habitat des gens du voyage (projets d'habitat adapté et accompagnement de l'habitat privé à travers l'élaboration de documents d'urbanisme et les demandes d'autorisations spécifiques). Par ailleurs, l'association souhaite communiquer sur ses actions liées à l'habitat.

Focus

Au premier semestre 2015, un dossier a particulièrement mobilisé le service habitat de l'ADGVE :

L'ADGVE a souhaité alerter la mairie de Bièvres sur une situation préoccupante. Depuis plus de 20 ans, un groupe familial élargi vit sur un terrain sans droits ni titres. Les raccordements aux fluides sont précaires et dangereux. Il n'y a pas de sanitaires. Le terrain est situé dans une zone polluée et un risque élevé d'inondation est à prévoir. Cette situation est reconnue comme prioritaire dans la fiche action n°7 du PDALPD.

C'est pourquoi l'ADGVE a alerté la commune de Bièvres à plusieurs reprises afin de trouver des solutions de relogement en prenant en compte le mode d'habitat en caravane.

En juin 2015, une réunion a été proposée par la sous-préfecture de Palaiseau afin de trouver des solutions pour ces personnes en situation de risque imminent. Prenant ses responsabilités, la sous-préfecture envisage une expulsion administrative dans le but de protéger ces familles.

Lors de cette réunion, l'Association a défendu le besoin urgent d'un diagnostic social individualisé en vue d'un relogement en cas d'expulsion. A ce jour, les familles concernées sont en attente d'une réponse.

Par la suite, un premier arrêté d'expulsion a été publié par la Sous-préfecture de Palaiseau le 25 septembre 2015, laissant 48 heures aux familles. Cet arrêté a été annulé par le Tribunal Administratif de Versailles. Ce n'est qu'une semaine plus tard qu'un second arrêté d'expulsion sous trente jours est de nouveau publié.

Le 10 novembre 2015, 18 personnes sont expulsées et escortées par la police sur le département voisin des Yvelines. A ce jour, ces familles sont de nouveau sous le coup d'une expulsion, judiciaire cette fois-ci, sans qu'aucune solution de relogement adapté à la caravane n'ai été apporté à ces familles.

L'ADGVE fait partie du collectif de solidarité avec les familles de « La Gourmandière » à Bièvres, qui a été constitué depuis. Ce collectif a pour objectif de trouver tous les leviers possibles pour engager un projet d'habitat adapté au mode de vie de ces familles dont la caravane n'est pas synonyme d'itinérance. "

7-3: Sensibilisation sur les discriminations en direction du grand public

Dans le cadre de :

- 1 - Le Centre Social, pôle-ressource
- 2 - Accompagner vers les structures locales
- 3 - Développer une parole collective
- 4 - Développer la connaissance des familles et la veille sociale sur l'ensemble du territoire

Acteurs

- Pilote : ADGVE
- Partenaires : communes, centre culturel, associations, centres sociaux, MDS, MJC, clubs de prévention
- Référent ADGVE : Equipe d'organisation du festival (3 salariés)
- Public cible : Tout public

Constat

Méconnaissance du grand public envers les familles du voyage et idées préconçues réciproques

Objectifs

- Favoriser des rencontres entre voyageurs et non voyageurs autour de moments festifs
- Faire tomber les barrières et préjugés réciproques à travers l'échange avec l'autre
- Créer des liens avec des villes accueillant des voyageurs et sensibiliser les instances locales
- Permettre aux habitants, voyageurs ou non, de se produire publiquement dans leur discipline artistique
- Valoriser les familles Gens du voyage à travers la présentation d'expos, films,...
- Créer des outils de sensibilisation en amont du festival de l'ADGVE, présenté lors d'autres événements tout au long de l'année (expositions, film)

Moyens et outils

- ▲ Financement : CG91 Lutte contre les discriminations
- ▲ Partenariat avec la ville qui accueille le festival (ou autres événement culturel) pour assurer une aide logistique et de mise en lien avec les structures locales
- ▲ Créer un réseau autour de l'organisation du festival annuel
- ▲ Mettre en place une stratégie de communication sur ce festival
- ▲ Supports de sensibilisation (expositions, films, jeu pédagogique)

Instance de suivi

Comité de suivi : états des lieux réguliers de l'organisation du festival, et événements culturels, compte-rendu de réunions, bilans, évaluations avec les structures participantes au festival

Indicateurs de suivi

- Réunions régulières 6 mois par an (octobre à mai) de l'équipe coordinatrice du festival
- Réunions extérieures avec les partenaires locaux impliqués
- Participation et fréquentation le jour de l'évènement
- Bilan quantitatif et qualitatif en fin d'action des différentes structures participantes

Échéancier/calendrier

Le festival « roues libres » est une action annuelle. Préparation de l'évènement les 6 mois qui précèdent. Les autres participations à des événements, circulation de nos expositions, etc ont lieu à tout moment dans l'année sur demande.

Evaluation/Bilan semestre 2015

- 3 salariés ont été mobilisés sur l'organisation du festival à raison de 2h/ semaine sur l'année et un à deux salariés sur les autres événements
- L'ensemble de l'équipe et du CA ont été mobilisés la veille et le jour du festival
- Publics :
 - 500 personnes ont participé à l'évènement Festival « Roues libres »

⇐/ Commentaire du bilan

Les différents outils réalisés en amont des événements (expositions, film, jeu) sont exploités tout au long de l'année à travers des actions de formation/sensibilisation au public.

La multiplicité et la diversité de ces outils au fil des années, nous permettent de répondre plus largement aux demandes et besoins des partenaires (MDS, Etablissements scolaires, associations, ...) du département.

C'est la multiplicité des outils qui explique cette augmentation, mais également les actions menées par l'association elle-même comme le festival qui engendre une plus grande visibilité sur nos actions et à travers nous vers la culture et le mode de vie des familles du voyage.

ACTIONS REALISEES PAR L'ADGVE

1- Diffusion du film « Voyage au Collège »

Date : Samedi 30 mai

Lieu : Collège Roland Garros de Saint Germain les Arpajon

Action : Diffusion du film réalisé par l'ADGVE sur le soutien scolaire organisé au sein du Collège à destination des jeunes voyageurs inscrits au CNED

Public : Collégiens, futurs collégiens, parents, enseignants

2- Exposition « Les gens du lieu » :

Date : Du jeudi 11 juin au vendredi 26 juin 2015

Lieu : Collège Roland Garros de Saint Germain les Arpajon (Hall d'accueil du Collège)

Action : Portraits de famille de voyageurs réalisé avec l'ADGVE par Julien REVENU
Soirée festive dans les locaux de l'ADGVE à l'occasion de la sortie de la BD, en présence de la DIHAL et du dessinateur qui tout au long de la soirée a dédié ses ouvrages.

Public : Collégiens

3- Exposition « Au fil du temps » :

Date : Mardi 9 juin au 26 juin 2015

Lieu : Centre social Berthe Morisot de Saint Germain les Arpajon

Action : Exposition de photos noires et blanches sous forme de diptyques.
Claude CASSOU, reporter-photographe (et l'un des fondateurs de notre association) a réalisé en 1975 une série de photos de familles de voyageurs sur l'Essonne, notamment à Longpont-sur-Orge. Ces photos nous ont servi de support pour recueillir des témoignages de familles ayant connu cette époque à Longpont-sur-

Orge et ailleurs. Ils expriment, chacun à leur manière, leur sentiment au regard de ces images empruntées de nostalgie qui rappellent une époque où ils se sentaient plus libres.

Public : Personnes fréquentant le centre social

4- Le Festival « Roues libres »

Date : 27 juin 2015 (de 14h à minuit)

Lieu : Stade du Pré-barallon à Saint Germain les arpajon

Action : Dans le cadre d'un partenariat engagé avec le CG91 pour la lutte contre les discriminations, et les collectivités locales concernées, l'Association organise chaque année un événement festif et convivial qui a pour objet de permettre une rencontre entre tous les habitants de la ville et au-delà, voyageurs ou non.

La manifestation se veut être un espace d'expression pluridisciplinaire disponible à tous les voyageurs et à tous les habitants et associations locales, mais c'est aussi l'occasion de faire tomber les préjugés et représentations qui existent de part et d'autre à travers des expositions, des concerts, des animations, des témoignages et des rencontres.

Sous le chapiteau du Rudi Llata Circus, a donc eu lieu la troisième édition du festival itinérant « Roues Libres » créé par l'ADGVE dans l'idée de rassembler autour d'un événement festif voyageurs et non-voyageurs.

Près de 500 personnes ont participé aux différentes animations et attractions proposées : un jeu convivial proposé par l'association Mozaïq de La Ville du Bois, les ateliers cuisine, maquillage et graph menés par l'Association Le phare de St Germain/St Chéron/Breuillet, le spectacle de clowns donné par la troupe du Rudi Llata circus.

Une scène « ouverte » accueillait le spectacle de danses orientales mené tout au long de l'année par le centre social Berthe Morisot. Différents groupes de musique se sont succédés sur la scène, la projection du film « voyage a collège » réalisé par l'ADGVE à St Germain les Arpajon, et le ciné concert de fin de soirée avec le film « the lodger » d'Alfred Hitchcock accompagné en live au violoncelle.

Un repas, préparé « sur place » par les familles a été proposé aux festivaliers avant le concert du Latin Jazz manouche concept d'Aurélien Bouli.

Public : 500 personnes (dont beaucoup de familles du voyage, adhérents et bénévoles de l'association, habitants de st germain les arpajon et associations partenaires)

PERSPECTIVES 2016

Actions organisées par l'ADGVE

La 5^{ème} édition du festival « roues libres » (lieu non encore déterminé)

Participation active dans le cadre d'événements et de rencontres culturelles

7- 4 Egalité Femmes - Hommes	Orientations : Lutte contre les discriminations
Acteurs	
Pilote : ADGVE Partenaires : Conseil Général 91 – Fédération des centres sociaux – Centre de ressources politique de la ville.	Réfèrent ADGVE : 1 coordinatrice action jeune d'accompagnement social, 1 secrétaire Public cible : usagers de notre centre social.
Constat : Les Gens du Voyage comme toute personne dans notre société sont potentiellement discriminés, mais peuvent aussi être discriminant. Le lieu d'accueil de l'association est aussi un centre social, lieu de rencontre informel qui permet de recueillir la parole des gens.	Objectifs : - Favoriser l'expression écrite/orale et donc la réflexion quand à la thématique homme/femme. - Faire prendre conscience de ce qu'est la discrimination - Questionner sur la problématique et provoquer des débats - Lutter contre le repli communautaire et le risque de discrimination - Recueillir ces paroles et les transposer sur un support audiovisuel diffusable
Moyens et outils	- Une salle d'attente équipée ; télévision et lecteur DVD - film – exposition- jeux pédagogiques
Instance de suivi	Indicateurs de suivi
Direction, secrétariat et une coordinatrice action jeune Conseil Général 91 service « lutte contre les discriminations »	Nombre de séance Nombre d 'heure Nombre de personnes reçu Nombre d'intervenants
Échéancier / calendrier	
De mars à décembre 2015 une séance par mois	Le jeudi de 14h à 17h pendant la permanence social de notre association.

Bilan Année 2015

Nombre de séance : 5
Nombre d 'heure : 20h00 (incluant la
préparation et l'évaluation)
Nombre de personnes touchées : 60
Nombre d'intervenants :2

Outils :

Film :
« le ballon rose » court métrage réalisé
en 2015 sur un scénario proposé par
des enfants Prix du scénario de
Grenoble-Alpes Métropole
Cinedia <http://cinedia.fr>

<=/ Commentaire du bilan

Les plus grandes difficultés rencontrées concernent les préjugés des parents vis-à-vis des garçons et filles et en particulier l'accès à l'instruction (poursuite des études au collège et après le collège. L'accès aux métiers, et en particulier aux filles.

Il nous semble intéressant d'aborder ces questions à partir du film le ballon rose qui ne juge pas , qui évoque autour de l'exemple du ballon, d'une pratique sportive, qu'on peut être égaux dans la différence...

Perspectives 2016

Une action à poursuivre :

**Les enjeux sont tels que nous devons poursuivre sur ce projet : le nombre de jeunes inactifs âgés de 16 à 25 ans ne cesse de croître,
Les rôles projetés sur les filles et les garçons enferment les unes et les autres dans l'impossibilité de se projeter vers l'avenir.**



Association Départementale
Gens du Voyage de l'Essonne

reconnue d'intérêt général

16, rue du bel air
Z.I. de l'églantier
91090 Lisses

Tél. : 01 60 86 09 50
adgve@wanadoo.fr

www.adgve.com